
SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE D'EXPLOITATION DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Rapport annuel de 2018

Table des matières

- 1 Message du président et chef de la direction
- 2 Rétrospective de 2018
- 8 Rapport de la direction
- 9 Rapport de l'auditrice indépendante
- 11 État de la situation financière
- 12 État des résultats et du déficit accumulé
- 13 État des gains et pertes de réévaluation
- 14 État de la variation de la dette nette
- 15 État des flux de trésorerie
- 16 Notes complémentaires
- 33 Rémunération des cadres de la SIERE
- 38 Équipe de direction, conseil d'administration et comités consultatifs du conseil d'administration

Message du président et chef de la direction



La transformation du paysage énergétique de l'Ontario continue d'amener les acteurs, anciens et nouveaux, à se dépasser pour prévoir ce qui les attend et à s'y préparer.

Il n'est donc pas étonnant que les travaux de planification que nous réalisons afin de nous préparer à un avenir incertain représentent désormais une part de plus en plus importante des efforts que nous déployons pour assurer la fiabilité du réseau d'électricité ontarien. Dans l'environnement où nous exerçons nos activités, il s'agit de gérer le changement 24 heures sur 24, sept jours sur sept. À la base, nous sommes un exploitant et un planificateur de réseau : notre travail consiste à continuer de planifier ses activités en fonction des besoins en électricité de la province et d'y répondre, alors même que le secteur continue d'évoluer à un rythme sans précédent.

Selon notre perspective, nous sommes particulièrement bien placés pour façonner l'avenir du secteur de sorte que tous les Ontariens en bénéficient. En qualité d'organisation axée sur des objectifs, nous ne nous limitons pas à maintenir l'alimentation en électricité. Concrètement, cela signifie que nous exerçons de plus en plus un rôle de chef de file en facilitant les travaux nécessaires pour mieux servir les intérêts des consommateurs et de l'industrie.

En 2018, nous avons notamment combattu des cybermenaces à l'échelle du secteur, favorisé l'innovation et accru la transparence de nos efforts de planification afin de communiquer aux intervenants l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées en matière d'investissements et d'exploitation.

Poursuivant sur la lancée des efforts déployés afin de réduire le coût de l'électricité pour les Ontariens, la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) est résolue à rendre les tarifs plus abordables en fournissant aux consommateurs le réseau qui présente le meilleur rapport coût-efficacité possible. Par ailleurs, l'importance que nous attachons à ce rapport est la raison même pour laquelle nous maintenons au même niveau nos besoins en matière de produits pour l'année qui vient. Si la Commission de l'énergie de l'Ontario approuve notre proposition tarifaire pour 2019, notre budget d'exploitation restera le même pour la troisième année consécutive.

En ce qui a trait à l'optimisation des ressources financières, le Programme de renouvellement du marché est demeuré la priorité de la SIERE en 2018. Lorsqu'il sera pleinement mis en œuvre, ce programme lui permettra de prévoir, d'obtenir et de répartir les ressources pour répondre à moindre coût aux besoins croissants de la province en matière de fiabilité, tout en établissant une solide assise pour la gestion du changement à l'avenir.

Comme la transformation devient la nouvelle normalité, la SIERE a élaboré en 2018 une feuille de route pour l'innovation reflétant les changements, les difficultés et les possibilités qui pourraient attendre le secteur d'ici 2030. Cette feuille de route pluriannuelle est dictée par la nécessité d'améliorer la fiabilité et la rentabilité à long terme de notre réseau d'électricité. Elle définit nos priorités et met l'accent sur la façon dont la détermination et l'élimination des obstacles à la concurrence permettront d'offrir aux consommateurs des tarifs plus abordables.

Compte tenu de l'interconnexion croissante du réseau et du rôle crucial que nous jouons en assurant la fiabilité, la sécurité constitue une priorité pour la SIERE – et elle le demeurera. Notre rôle de chef de file dans le domaine de la cybersécurité est déjà reconnu en Ontario et à l'extérieur de nos frontières.

En 2018, nous avons continué de réunir nos partenaires du secteur ainsi que des spécialistes de la cybersécurité de calibre mondial pour mettre en commun les pratiques exemplaires de lutte contre les problèmes actuels et émergents dans le domaine de la cybersécurité. En tant que seul exploitant de réseau en Amérique du Nord tenu de rendre compte de la prestation de services de cybersécurité à l'ensemble du secteur de l'électricité, la SIERE a également accompli d'énormes progrès dans l'exécution de son mandat élargi concernant la cybersécurité.

Il ne fait aucun doute que l'industrie continuera de subir des perturbations au cours des années à venir. Toutefois, la SIERE et ses partenaires du secteur ont maintenu l'habitude de composer efficacement avec l'incertitude – et de collaborer de manière à obtenir de meilleurs résultats pour tous les Ontariens. Je suis convaincu que nous continuerons de nous dépasser en 2019 pour atteindre de nouvelles normes de rendement. Nous avons un mandat clair ainsi qu'une stratégie qui nous aidera à transformer les difficultés actuelles en possibilités futures et nous sommes résolu à continuer de répondre aux besoins énergétiques de la province de façon fiable et économique.

Le président et chef de la direction,

Peter Gregg

Rétrospective de 2018

La rétrospective de l'année écoulée souligne les objectifs essentiels que la SIERE a atteints en 2018 pour ce qui est d'assurer la fiabilité du réseau d'électricité provincial – en fournissant un approvisionnement en électricité de façon efficace et économique au moment et à l'endroit où les Ontariens en avaient besoin. La SIERE doit exploiter le réseau en tout temps et se préparer pour un avenir énergétique sous le signe de la fiabilité. Il s'agit d'une responsabilité que nous ne devons jamais perdre de vue. C'est pourquoi nous avons adopté une approche axée sur l'amélioration continue pour évaluer tous les aspects de nos activités, qu'il s'agisse de perfectionner notre processus de mobilisation pour obtenir de meilleurs résultats, de moderniser nos produits de planification, de créer un marché de l'électricité plus stable et vigoureux ou d'ouvrir la voie à l'intégration de nouvelles technologies dans nos marchés et nos activités. La réalisation de nos objectifs n'est pas le fruit du hasard. Notre succès à ce chapitre est attribuable à notre effectif talentueux et très compétent et à notre engagement commun à continuer de servir les intérêts des 14,5 millions d'Ontariens qui comptent sur nous pour leur fournir chaque jour une alimentation en électricité fiable à prix abordable.

Mobilisation résolue et collaboration active pour obtenir de meilleurs résultats

La mobilisation visant à tirer parti des idées, des opinions et de l'expertise des partenaires du secteur constitue une priorité pour la SIERE depuis sa création. À mesure que le secteur évoluait et gagnait en maturité au cours des dernières années, la SIERE a élargi la portée de ses activités de mobilisation. En plus des intervenants traditionnels (entre autres les sociétés de production, de transport et de distribution d'électricité, les entreprises de services énergétiques et les grands consommateurs), elle en est venue à concentrer davantage ses efforts sur quelques autres groupes, notamment les communautés et les organisations des Premières Nations et des Métis, les représentants des municipalités et des collectivités ainsi que les nouveaux participants aux marchés.

Motivés par les avancées technologiques, les décisions stratégiques et les programmes récents, nombre de nouveaux participants sont entrés sur le marché. La SIERE veut leur permettre de jouer un rôle dans la modernisation constante du secteur de l'électricité ontarien. Cet aspect demeure une priorité pour elle. Le fait d'aider les intervenants, les collectivités et les autres groupes mobilisés à comprendre les tenants et aboutissants permet déjà une participation plus efficace et éclairée, tout en donnant lieu à de meilleures décisions.

En 2018, nous avons tenu 133 séances de mobilisation officielles, auxquelles ont participé plus de 5 300 intervenants. Ces séances portaient sur de nombreux aspects des activités de la SIERE, par exemple la planification, l'exploitation, l'efficacité énergétique et l'innovation.

En complément de ces séances, la SIERE a organisé une série de forums régionaux sur l'électricité réunissant un éventail de participants des secteurs communautaire et commercial qui représentaient des municipalités, des communautés autochtones, des sociétés de distribution locale, des entreprises de services énergétiques et des associations pour explorer les questions clés relatives à l'électricité et s'exprimer sur le sujet. Ces activités visent à mettre en évidence les initiatives locales et à procurer une plateforme pour les discussions sur la façon de prendre en compte les perspectives et besoins locaux dans les efforts plus vastes déployés pour la planification de l'électricité à l'échelle provinciale.

Compte tenu du succès du tout premier Symposium sur l'énergie dans les communautés autochtones en 2018, la SIERE a tenu en 2018 un Symposium sur l'énergie dans les communautés des Premières Nations. Les représentants des communautés et des organisations des Premières Nations de toute la province y ont participé pour se renseigner sur les possibilités qui existent dans le secteur de l'électricité ontarien, cerner et surmonter les obstacles au développement économique et social et mettre en commun leur expérience, leur expertise et leurs idées concernant les questions énergétiques.

Entre-temps, des spécialistes et des penseurs novateurs de toute l'Amérique du Nord ont pris part au Sommet de l'électricité de 2018 pour discuter du comportement des consommateurs, des moteurs de l'innovation, des nouvelles solutions – notamment la technologie des chaînes de blocs – et de l'évolution du rôle des ressources énergétiques distribuées.

En plus de tenir ces activités, la SIERE a engagé un dialogue avec plus de 1 000 personnes dans le cadre de foires commerciales, de conférences, de forums, de séances portes ouvertes, de réunions des comités consultatifs locaux et de rencontres individuelles avec des municipalités.

L'évaluation et l'amélioration continues dans nos efforts de mobilisation demeurent une priorité. Les résultats d'une recherche menée au printemps 2018 pour mieux comprendre les attentes des intervenants nous aident à définir notre stratégie de mobilisation. La SIERE a élargi la portée de ses activités de mobilisation en lançant des discussions de médiation, des groupes de discussion, des sondages en direct et des outils de mobilisation en ligne. En outre, elle

rationalise les possibilités de mobilisation pour continuer de bénéficier des perspectives partagées, tout en allégeant le fardeau éventuel imposé aux intervenants, dont bon nombre seront appelés à exprimer leur point de vue sur plus d'une initiative.

Soixante-dix pour cent (70 %) des répondants à l'enquête menée auprès des intervenants en 2018 estiment que le processus de mobilisation répond à leurs attentes. En outre, l'opinion des répondants concernant l'engagement du personnel de la SIERE à l'égard de la mobilisation demeure favorable : plus de 50 % l'ont qualifié « très engagé ».

Une part importante des activités de mobilisation de la SIERE en 2018 se rapportait au Programme de renouvellement du marché (PRM). Nous avons reconnu dès le départ que le succès de la création d'un marché répondant mieux aux besoins de la SIERE et à ceux des participants aux marchés reposerait, en partie, sur un soutien généralisé des intervenants.

À mesure que le PRM ira au-delà de la phase de conception générale, la SIERE continuera d'offrir aux intervenants des possibilités de participer véritablement à la démarche, tout en prenant en compte la façon dont ils seront touchés par les options à l'étude. Le but est d'aider à faire en sorte que les décisions reflètent leur rétroaction collective, à respecter nos principes directeurs ainsi qu'à prévoir et à atténuer les résultats non voulus.

Ces efforts proactifs ne constituent pas le seul moyen par lequel la SIERE dialogue avec les personnes et les organisations touchées par ses décisions et ses activités. Elle a répondu à plus de 8 000 demandes d'information reçues de clients et rendu visite en personne à plus de 160 clients pour venir ainsi en aide à de gros clients industriels, commerciaux et institutionnels aux prises avec des questions relatives aux marchés ou à l'exploitation et s'assurer que sa clientèle connaît ses programmes et y participe.

Amélioration de la fiabilité et du rapport coût-efficacité grâce à la planification

Nous en sommes à une période charnière de l'évolution du réseau et du marché de l'électricité ontariens. Les décisions prises aujourd'hui auront une incidence considérable sur le réseau et les coûts à l'avenir. C'est pourquoi la SIERE modernise ses processus et produits de planification pour mettre en place un mécanisme décisionnel éclairé et efficace reposant sur la collaboration.

Dans l'exercice de son vaste mandat, la SIERE prévoit les futurs besoins en électricité de l'Ontario et planifie ses activités en conséquence. Entre autres, elle doit prévoir longtemps à l'avance la demande d'électricité et les besoins du réseau en matière de services d'électricité. Il s'agit d'un processus dynamique. Motivée par la nécessité d'améliorer la transparence de la planification, notamment grâce au partage des données, des analyses et de l'expertise, et de se préparer en vue de l'évolution des exigences en matière d'information et des obligations relatives au PRM, la SIERE s'est concentrée en 2018 sur le renouvellement de sa méthode de planification et de mobilisation.

Dans le cadre de ces efforts, la SIERE a tenu sa toute première Conférence sur la planification technique – activité clé visant à réunir les nombreux groupes touchés par son processus de planification – pour faire mieux comprendre les facteurs et les hypothèses qui sous-tendent ses plans d'action. La conférence, qui a attiré plus de 100 participants, a permis de mener un éventail de discussions importantes sur les besoins prévus du réseau en matière d'énergie, de puissance et de services accessoires favorisant la fiabilité.

Grâce à cette information, les intervenants et les collectivités peuvent évaluer les possibilités d'affaires et d'investissements et orienter ainsi leur participation aux marchés en pleine évolution. En plus de prendre connaissance des évaluations effectuées par la SIERE, certains groupes souhaitaient comprendre les données qui ont été utilisées dans le cadre de ces exercices ainsi que les hypothèses et méthodes choisies par la SIERE afin d'évaluer eux-mêmes les possibilités qui s'offrent à eux et les risques qui y sont associés.

À l'occasion de la conférence, la SIERE a publié des perspectives sur 20 ans mises à jour. Elle s'est aussi engagée à dialoguer avec les intervenants et à publier chaque année de nouvelles perspectives mises à jour, ce qui aidera ces parties prenantes à prendre leurs décisions en matière d'exploitation, d'investissements et de gestion des actifs. Le choix de l'information figurant dans les perspectives de planification annuelles sera orienté par l'élaboration du processus de planification du réseau principal de la SIERE et coordonné avec les activités de développement des marchés, notamment la mise aux enchères de puissance supplémentaire.

Étant donné, d'une part, le virage vers des marchés de l'électricité plus concurrentiels qui a été rendu possible grâce au PRM et, d'autre part, le développement rapide et l'accessibilité de technologies et d'outils nouveaux, il faut moderniser les processus de planification du réseau principal pour s'adapter à ces changements et les appuyer. Dans le contexte d'une mobilisation lancée en 2018, la SIERE sollicitera la rétroaction des collectivités et des intervenants sur la conception d'un processus de planification intégrée du réseau principal en bonne et due forme.

En parallèle, la SIERE demande également une rétroaction sur les leçons apprises et les résultats du cycle précédent de planification régionale et d'autres initiatives, par exemple des projets pilotes et des études. Dans le contexte de cette mobilisation, elle examinera les obstacles éventuels à la mise en œuvre de solutions de rechange à l'infrastructure dans la planification régionale ainsi que des approches à long terme présentant un bon rapport coût-efficacité pour remplacer les actifs de transport à la fin de leur durée de vie.

La modernisation des produits de planification de la SIERE – analyses, rapports et autres documents – a véritablement débuté en 2018, mais elle devrait se poursuivre pendant plusieurs années, alors que les améliorations seront déterminées et mises en œuvre par étapes. À l’avenir, la SIERE produira deux volets de publications sur la planification, soit l’un qui assure un plan d’exploitation viable et l’autre qui indique les besoins liés à la suffisance des ressources à long terme dans le cadre des perspectives de planification annuelles.

À l’appui du premier volet, la publication intitulée *18-Month Outlook* a été réinventée et relancée sous le titre *Reliability Outlook*. Il s’agit d’un rapport présentant les perspectives sur 18 mois (publié chaque trimestre) et sur 60 mois (publié deux fois l’an). Ce rapport présente les prévisions de la demande de l’Ontario et les déterminants connexes, les projections concernant la suffisance des ressources et les hypothèses sous-jacentes ainsi qu’une évaluation de l’exploitabilité et les actifs de transport de la province. Les perspectives sur 60 mois, qui seront publiées en juin et en décembre de chaque année, exploreront les facteurs susceptibles d’avoir une incidence sur la suffisance des ressources et d’obliger la SIERE à maîtriser les risques connexes pour la fiabilité en gérant les interruptions de service planifiées – ce qui deviendra de plus en plus important lorsque la SIERE se préparera en vue des activités prévues à long terme d’arrêt et de remise en état des réacteurs nucléaires.

Amélioration des marchés de demain : assurer la fiabilité et l’abordabilité grâce au renouvellement du marché

En tant que gestionnaire de marchés, la SIERE doit s’assurer que les marchés de gros de l’électricité sont ouverts et concurrentiels. Il s’agit d’une condition essentielle afin de renforcer l’efficacité et d’assurer la fiabilité à moindre coût

Efficacité énergétique : réduire les coûts et fournir une ressource essentielle

Depuis 2015, la SIERE et les sociétés de distribution locale ont aidé les résidents et les entreprises de l’Ontario à réduire leur consommation de 6,1 térawattheures (TWh) – ce qui équivaut à l’électricité nécessaire pour alimenter 660 000 habitations pendant un an. Grâce aux programmes d’économie d’énergie bien établis, qui ont permis d’améliorer grandement la prise de conscience et le comportement des consommateurs ces dernières années, ces économies devraient générer des avantages à long terme – à la fois en facilitant la planification énergétique et en réduisant la nécessité d’investir dans de nouvelles installations de production.

À l’heure actuelle, les programmes d’efficacité énergétique ne se limitent pas à réduire la facture d’électricité des consommateurs et à procurer un avantage concurrentiel aux entreprises. Loin de là. À hauteur d’environ deux cents par kilowattheure (2 ¢/kWh), l’efficacité énergétique demeure pour la province la ressource présentant le meilleur rapport coût-efficacité. Les avantages en découlant sont pris en compte dans la planification du réseau et le processus décisionnel et ils offrent un gage de fiabilité en ce qui concerne l’approvisionnement et l’infrastructure de transport et de distribution. À l’avenir, la SIERE continuera d’explorer la façon d’intégrer l’efficacité énergétique pour répondre aux besoins en ressources aux échelons local, régional et provincial ainsi que son rôle dans la satisfaction des besoins futurs de l’Ontario en matière de puissance et d’approvisionnement.

Par ailleurs, dans le cadre des efforts plus vastes déployés pour rendre l’électricité plus abordable, la SIERE est résolue à trouver des moyens novateurs de proposer des solutions énergétiques qui aideront les consommateurs à limiter leurs coûts d’énergie. À cette fin, nous collaborons avec nos partenaires afin d’adopter un modèle de prestation dirigé par la SIERE – et de mettre l’accent sur les programmes qui ont produit des résultats avec un bon rapport coût-efficacité en fournissant une ressource clé qui s’ajoute au portefeuille énergétique, en rationalisant l’administration pour les clients et en réduisant les coûts pour les consommateurs.

pour les consommateurs ontariens. Pour mettre en place un marché plus efficace et stable, la SIERE a officiellement lancé en 2017 le Programme de renouvellement du marché (PRM), qui devrait permettre d’économiser 3,4 milliards de dollars à l’échelle de la province sur une période de dix ans.

Ce programme pluriannuel a été dicté par la nécessité de remédier à l’inefficacité de la conception désuète des marchés, tout en permettant à la SIERE de suivre le rythme des progrès à l’échelle du secteur qui ont modifié – et qui continuent de modifier – les règles du jeu pour les marchés de l’électricité. De façon générale, le renouvellement du marché aidera la SIERE à servir le mieux possible les intérêts des consommateurs en améliorant les modes d’approvisionnement, d’ordonnement et de détermination du prix de l’électricité pour répondre aux besoins futurs de l’Ontario.

Le PRM comprend quatre initiatives : trois dans le volet de l’énergie – un mode de fonctionnement à un seul algorithme, un marché du jour d’avant et l’amélioration de l’engagement d’équipements de production en temps réel – et une dans celui de la puissance. Cette dernière, la mise aux enchères de puissance supplémentaire, offrira une plateforme ouverte où les ressources rivaliseront pour répondre aux besoins liés à la suffisance des ressources, tout en conférant

à la SIERE la souplesse voulue pour réévaluer et ajuster une fois l'an les besoins en puissance. Ensemble, ces quatre initiatives créeront un cadre concurrentiel visant à répondre à moindre coût aux besoins du réseau et des participants aux marchés et à établir une assise solide pour s'adapter aux changements à venir.

Après des mois de dialogue constant avec les intervenants, la SIERE a pu donner suite à une mesure du rendement organisationnel établie pour 2018 en publiant la conception globale de chacune des trois initiatives du volet énergie. Ces documents, qui servent de plans directeurs, résument les grandes décisions de conception proposées par la SIERE pour atteindre les objectifs de chaque projet. Ils fournissent un point de départ pour la phase de conception détaillée du projet.

Tout au long de 2018, la SIERE a poursuivi les travaux portant sur la conception globale pour la mise aux enchères de puissance supplémentaire, qui offrira une approche axée sur les marchés afin de répondre aux besoins de l'Ontario liés à la suffisance des ressources. Cette solution s'ajoute à la conclusion de contrats et à la réglementation des tarifs.

S'inspirant d'un modèle déjà utilisé en Amérique du Nord, au Royaume-Uni et ailleurs en Europe, les mises aux enchères de puissance confèrent une souplesse au réseau et permettent de garantir des revenus aux fournisseurs qui s'engagent à mettre la puissance requise à la disposition de la SIERE à l'avenir.

Les expériences menées ailleurs et les leçons qui s'en dégagent montrent clairement les avantages de ce mécanisme. Les mises aux enchères de puissance créent un marché concurrentiel pour les fournisseurs : elles donnent les résultats les plus probants, renforcent la capacité du réseau à s'adapter aux fluctuations de la dynamique de l'offre et de la demande et permettent d'exploiter la puissance des actifs en place et les ressources du côté de la demande.

La SIERE vise la fin de 2022 pour l'établissement d'un mécanisme de mise aux enchères de puissance supplémentaire en vue de répondre aux besoins pour l'été 2025. C'est pourquoi elle s'appuie sur les éléments fondamentaux de ce mécanisme afin d'orienter une mise aux enchères de puissance transitoire visant à répondre aux besoins à court terme. Ainsi, les producteurs dont le contrat prendra fin au cours des prochaines années, les fournisseurs non ontariens et les autres ressources pourront participer à notre marché de l'électricité au même titre que les ressources axées sur la gestion de la demande et aider à répondre aux nouveaux besoins en puissance.

Pour atteindre cet objectif, la SIERE modernisera, à la fin de 2019, les mises aux enchères aux fins de la gestion de la demande, de manière à obtenir une puissance pour 2020 et au-delà. Il s'agira en fait d'une mise aux enchères pilote de puissance supplémentaire, qui permettra à la SIERE et aux participants aux marchés de continuer à apprendre et à améliorer les processus au cours de la période de transition.

Compte tenu de l'incidence considérable du PRM sur le marché de l'électricité de l'Ontario, qui représente 19 milliards de dollars, la SIERE est également résolue à assurer une mobilisation et des communications en continu afin d'aider les participants aux marchés et d'autres groupes, dont les consommateurs, à comprendre la portée et l'intérêt du programme.

La SIERE prépare le terrain afin d'examiner les besoins et les possibilités pour améliorer encore plus les marchés et s'assurer ainsi que nos marchés de l'électricité pourront continuer à fournir un réseau fiable présentant un bon rapport coût-efficacité. Ces travaux qui ont débuté par le PRM devront se poursuivre afin que la SIERE puisse s'adapter efficacement aux changements qui s'opèrent dans l'ensemble du secteur de l'électricité.

Dans le cadre de ces vastes travaux de développement des marchés, la SIERE continuera de collaborer avec les intervenants et les participants aux marchés. La création du Groupe consultatif sur le développement des marchés constitue un élément clé de l'approche de mobilisation adoptée par la SIERE. Le principal objectif de ce groupe consultatif consiste à appuyer les efforts déployés par la SIERE pour moderniser les marchés de l'électricité ontariens au-delà du PRM afin d'assurer la fiabilité de façon rentable à court et à long terme.

Au 31 décembre 2018, la SIERE gérait plus de 33 700 contrats qui portaient sur des ressources en électricité représentant une puissance de plus de 26 700 MW, et la valeur totale des paiements liés à la production d'énergie par ces ressources, conformément à leurs contrats, s'établissait à plus de 7 milliards de dollars. Dans le cadre de l'administration courante de ces contrats, la SIERE fait appliquer des dispositions de contrats, négocie, finalise et met en œuvre des modifications et règle des différends commerciaux. En outre, elle établit et tient à jour des modèles pour le calcul et le versement des paiements contractuels.

À titre d'exemple, l'administration du plus gros contrat conclu par la SIERE – l'Amended and Restated Bruce Power Refurbishment Implementation Agreement, qui porte sur environ le tiers de la production d'énergie du réseau d'électricité ontarien – exige une supervision à livres ouverts et de vastes activités de diligence raisonnable en ce qui concerne les activités et les travaux de remise en état destinés à prolonger la durée de vie des équipements. Les gains d'efficacité opérationnelle observés depuis la signature de l'accord en décembre 2015 permettront d'économiser 200 millions de dollars entre 2019 et 2021. Ces économies se répercuteront sur l'ensemble du réseau et permettront de réduire les coûts de l'électricité pour les consommateurs ontariens.

Le Groupe consultatif sur le développement des marchés pour renforcer la conception des marchés

Lorsqu'il s'agit de promouvoir l'efficacité et la concurrence dans la vente et l'achat d'électricité et les services accessoires sur le marché de gros, la réforme des marchés de l'électricité ontariens ne représente qu'un côté de l'équation. Il est aussi important, d'une part, de favoriser la conformité aux règles du marché régissant la conduite des participants que, d'autre part, de cerner les possibilités de renforcer la performance des marchés, lesquelles sont axées sur la conception. L'équipe d'application des règles joue ce rôle au sein de la Division de l'évaluation des marchés et de la conformité de la SIERE, ce qui permet et assure la conformité aux règles du marché. Le Groupe consultatif sur le développement des marchés (GCDM) prend des mesures proactives pour renseigner les participants aux marchés, faire enquête sur les infractions possibles et assurer la conformité aux règles. Dans l'exercice de ses activités de surveillance des marchés, il repère les failles et les inefficiences éventuelles dans les règles du marché en vigueur, ce qui renforce encore davantage la conception des marchés.

En 2018, le GCDM a participé activement à 20 interventions importantes – enquêtes, audits et recouvrements de paiements – dans des dossiers se chiffrant à plus de 200 millions de dollars ainsi qu'à des interventions ayant une grande incidence sur la fiabilité. Au cours des trois années précédentes, il a permis au marché de récupérer plus de 120 millions de dollars grâce aux mesures d'application prises.

Soutien à l'innovation pour favoriser l'abordabilité et la modernisation du secteur

Dans un paysage énergétique caractérisé par de profonds changements, les exploitants de réseau d'électricité du monde entier explorent de quelle façon l'innovation peut permettre de tirer parti de ces perturbations – et la SIERE ne fait pas exception.

Avec les avancées technologiques qui dictent cette transformation, la SIERE a tiré parti, en 2018, de la place qu'elle occupe au cœur du réseau d'électricité provincial pour faciliter le dialogue visant à cerner les difficultés et les possibilités liées à l'innovation dans le domaine de l'énergie. L'élément déclencheur était simple et pragmatique – nous devons comprendre les difficultés et les possibilités que les technologies de pointe, les nouveaux modèles d'affaires et les besoins changeants des consommateurs créent pour le secteur de l'électricité avant de prendre des mesures pour y donner suite.

Dans cette optique, la SIERE s'attache à favoriser l'innovation qui renforcera la concurrence dans les marchés de l'électricité qu'elle administre, tout en assurant l'efficacité et l'efficacité de ses activités.

Feuille de route pour l'innovation : définir les priorités en matière d'innovation et prendre des mesures pour les respecter

C'est ici qu'entre en jeu la feuille de route pour l'innovation de la SIERE, qui constitue une mesure du rendement organisationnel pour 2018. Élaborée avec l'apport de plus de 200 intervenants, cette feuille de route définit le rôle de la SIERE dans la surveillance et la facilitation des activités axées sur l'innovation à l'échelle du secteur. Elle explore aussi la façon dont nous mettrons à profit l'expertise interne au bénéfice des consommateurs de la province, tout en examinant nos propres pratiques et processus dans le but de créer une culture de l'innovation.

Il faut comprendre qu'une concurrence croissante est un gage de tarifs plus abordables pour les consommateurs de la province. Cette réalité est au cœur même des travaux de la SIERE. C'est pourquoi la détermination et l'élimination des obstacles à la mise en concurrence des solutions novatrices qui sont mises à sa disposition – et que s'approprieront les résidents et entreprises de l'Ontario – constituent un volet aussi crucial du programme d'innovation de la SIERE.

En outre, la feuille de route précise et hiérarchise les façons dont les travaux de la SIERE et ses programmes, notamment le Fonds d'innovation pour le réseau, permettront aux autres intervenants d'aller de l'avant avec ces innovations à l'appui du réseau d'électricité.

La croissance rapide des ressources énergétiques intermittentes et distribuées, comme le stockage d'énergie, continue de présenter à la fois un défi et une possibilité pour les exploitants de réseau, entre autres la SIERE. Le défi consiste à améliorer la vue d'ensemble des installations de stockage raccordées au réseau de distribution pour les besoins de la planification et de l'exploitation du réseau. La possibilité tient au fait que les ressources ontariennes pourraient rivaliser dans les marchés administrés par la SIERE, ce qui accroîtrait la concurrence et l'abordabilité pour les consommateurs. À l'avenir, la SIERE se préparera en vue du déploiement accru de ressources énergétiques distribuées (RED) piloté par les consommateurs et les sociétés de distribution locale (SDL), en prenant en compte de nombreux facteurs, notamment l'incidence sur la planification de l'offre et des ressources.

Dans une perspective à long terme, la SIERE élabore des scénarios concernant la croissance prévue des RED avant 2030 – date de fin de l'horizon de planification pour la feuille de route actuelle – et elle s'y prépare. Ces scénarios portent notamment sur l'intégration des RED au plan du réseau de distribution des SDL ou à leurs microréseaux et sur leur participation aux marchés administrés par la SIERE, que ce soit de façon individuelle ou au sein d'un regroupement. Dans les deux cas, l'intégration au réseau accroît les risques au chapitre de la cybersécurité et la nécessité de majorer les investissements dans le domaine.

À mesure que l'Ontario adopte une approche plus concurrentielle et neutre sur le plan technologique pour l'acquisition de produits et de services, la valorisation des ressources actuelles et nouvelles s'impose également comme une priorité absolue en matière d'innovation.

À cette fin, la SIERE a créé en 2018 le Groupe consultatif sur le stockage d'énergie, qui a cerné des obstacles à la concurrence loyale du stockage d'énergie dans les marchés d'électricité de la province. Le rapport publié à l'issue de ces travaux – *Removing Obstacles for Storage Resources in Ontario* – recommande une série de changements touchant les marchés de l'électricité, la réglementation et la politique afin de créer des conditions équitables pour cette ressource de plus en plus importante et polyvalente.

Accroître la valeur des données : plan de mise en œuvre de l'Entité responsable des compteurs intelligents concernant l'accès de tiers

La technologie dicte les changements apportés au chapitre de l'exploitation du réseau, mais elle favorise aussi la création de nouvelles capacités – par exemple grâce à l'Internet des objets et aux compteurs intelligents – qui permettent de recueillir, d'analyser et d'utiliser les données à l'appui de l'innovation. En 2018, dans son rôle d'Entité responsable des compteurs intelligents pour l'Ontario, la SIERE a donné suite à une autre mesure du rendement organisationnel en présentant à la Commission de l'énergie de l'Ontario un plan de mise en œuvre visant à permettre l'accès de tiers autorisés aux données anonymisées des compteurs intelligents. Cette initiative devrait générer des avantages au sein du secteur et à l'externe.

Le modèle de mise en œuvre est encore à l'étude. Toutefois, d'après la SIERE, l'accès de tiers aux données sur la consommation d'énergie recueillies grâce aux compteurs intelligents installés en Ontario devrait favoriser les innovations dans divers domaines, entre autres l'efficacité énergétique, la planification et l'évaluation de la suffisance des ressources ainsi que l'activité commerciale et la recherche.

S'imposer comme chef de file en matière de cybersécurité

La nécessité de contrer les nouvelles cybermenaces constitue une autre grande priorité. La SIERE a réalisé d'importants progrès dans ce domaine en 2018. En plus de renforcer les capacités de gestion et de détection des cybermenaces pour protéger son réseau informatique, elle a franchi un jalon en établissant un centre des opérations de sécurité pour assurer la connaissance de la situation de la cybersécurité en temps quasi réel et la surveillance de la cybersécurité en tout temps afin d'améliorer la détection des incidents et les interventions connexes.

En 2018, la SIERE a continué de respecter son engagement de s'imposer comme leader d'opinion dans le domaine de la cybersécurité en Ontario et ailleurs en Amérique du Nord. Elle a tenu en octobre sa quatrième séance d'information sur le sujet à l'intention des dirigeants de l'industrie (sur invitation seulement). Des partenaires du secteur et certains spécialistes des politiques de cybersécurité de calibre mondial y ont participé. Cette activité annuelle vient compléter les travaux du Forum sur la cybersécurité de la SIERE, qui a été créé pour renforcer la cybersécurité dans le secteur de l'électricité ontarien, d'une part, en cernant les nouvelles tendances et, d'autre part, en permettant la mise en commun des pratiques exemplaires et la collaboration afin de s'adapter à ces tendances émergentes.

En plus de mobiliser davantage les dirigeants de l'industrie, la SIERE a fait des progrès remarquables dans l'exécution de son nouveau mandat relatif à la cybersécurité. Elle est le seul exploitant de réseau en Amérique du Nord dont on a modifié le permis pour y ajouter l'obligation de rendre compte de la prestation de services de cybersécurité à l'ensemble du secteur de l'électricité. À ce titre, la SIERE tire parti du partenariat qu'elle a établi avec le Centre canadien pour la cybersécurité et Échange canadien de menaces cybernétiques – son tout premier partenariat de cette nature – pour mettre en œuvre une solide capacité de partage d'information. Cette capacité comprend un portail en ligne qui sert de guichet unique pour l'échange d'information sur la cybersécurité avec les sociétés de distribution locale.

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité des états financiers ci-joints de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité incombe à la direction; ces derniers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables suivies par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité sont décrites à la note complémentaire 2 intitulée « Résumé des principales méthodes comptables ». La préparation des états financiers comporte nécessairement l'utilisation d'estimations qui font appel au jugement de la direction, particulièrement lorsque les opérations ayant une incidence sur l'exercice comptable considéré ne peuvent être déterminées avec certitude que plus tard. Les états financiers ont été établis dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles en date du 27 février 2019.

La direction a maintenu un système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comprenait des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant une délégation des pouvoirs et une séparation des tâches adéquates.

Les présents états financiers ont été examinés par la vérificatrice générale de l'Ontario, une fonctionnaire indépendante de l'Assemblée législative, nommée par le conseil d'administration. La responsabilité de l'auditeur consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport de l'auditrice indépendante qui suit fait état de la portée de son examen et de son opinion.

SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE D'EXPLOITATION DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Au nom de la direction,

Le président et chef de la direction,

La vice-présidente, Services intégrés,
et chef des finances,



Peter Gregg

Le 27 février 2019
Toronto (Ontario)



Barbara Anderson

Le 27 février 2019
Toronto (Ontario)

Rapport de l'auditrice indépendante

Au conseil d'administration de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« SIERE »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018, et les états des résultats et du déficit accumulé, des gains et pertes de réévaluation, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la SIERE au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats d'exploitation, des gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de la SIERE conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autre point

Les états financiers de la SIERE pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée le 27 mars 2018.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SIERE à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la SIERE ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la SIERE.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la SIERE;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la SIERE à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la SIERE à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale,



Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, LPA

Le 27 février 2019
Toronto (Ontario)

État de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)

Au 31 décembre 2018 Au 31 décembre 2017

	\$	(chiffres retraités - note 3) \$
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	156 124	64 214
Créances	111 257	41 429
Placements à long terme (note 4)	43 670	45 276
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	311 051	150 919
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	61 382	37 264
Dettes (note 7)	245 000	120 000
Passif au titre des prestations de retraite constituées (note 8)	30 566	33 882
Passif au titre des avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite (note 8)	131 524	122 877
TOTAL DES PASSIFS	468 472	314 023
DETTE NETTE	(157 421)	(163 104)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles nettes (note 9)	103 952	100 794
Charges payées d'avance	6 234	6 809
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	110 186	107 603
DÉFICIT ACCUMULÉ		
Déficit accumulé de l'exploitation	(54 804)	(65 985)
Gains de réévaluation cumulés	7 569	10 484
DÉFICIT ACCUMULÉ (note 6)	(47 235)	(55 501)

Éventualités (note 15)

Voir les notes complémentaires.

Au nom du conseil,

La présidente,



Margaret Kelch
Toronto, Canada

Une administratrice,



Cynthia Chaplin
Toronto, Canada

État des résultats et du déficit accumulé

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2018		2017
	Budget	Réel	Réel (chiffres retraités - note 3)
	\$	\$	\$
ACTIVITÉS PRINCIPALES DE LA SIÈRE			
Produits liés aux réseaux	190 803	194 341	184 014
Autres produits	3 815	5 027	4 145
Produits d'intérêts et financiers	1 500	2 996	2 312
Produits tirés des activités principales	196 118	202 364	190 471
Charges liées aux activités principales d'exploitation (note 11)	(196 118)	(197 153)	(187 558)
Excédent lié aux activités principales avant les remises	-	5 211	2 913
Remises aux intervenants du marché (note 6)	-	-	(4 000)
Excédent (déficit) lié aux activités principales	-	5 211	(1 087)
AUTRES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX			
Paiements de transfert	150 449	289 204	2 696
Charges liées aux paiements de transfert (note 11)	(150 449)	(289 204)	(2 696)
Déficit lié aux paiements de transfert	-	-	-
ENTITÉ RESPONSABLE DES COMPTEURS INTELLIGENTS			
Frais liés aux compteurs intelligents	34 915	34 542	47 278
Charges liées aux compteurs intelligents (note 11)	(31 824)	(28 433)	(24 716)
Excédent lié à l'entité responsable des compteurs intelligents	3 091	6 109	22 562
SANCTIONS ET AJUSTEMENTS DE PAIEMENTS SUR LE MARCHÉ			
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché	7 616	6 244	3 176
Charges liées à l'éducation des consommateurs et à l'application de la réglementation par le marché (note 11)	(7 922)	(6 383)	(3 261)
Déficit lié aux sanctions et aux ajustements de paiements sur le marché	(306)	(139)	(85)
EXCÉDENT	2 785	11 181	21 390
Déficit accumulé de l'exploitation à l'ouverture de l'exercice	(65 985)	(65 985)	(87 375)
DÉFICIT ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(63 200)	(54 804)	(65 985)

Voir les notes complémentaires.

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2018	2017
	Réel	Réel (chiffres retraités - note 3)
	\$	\$
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	10 484	7 906
GAINS NON RÉALISÉS ATTRIBUABLES AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS		
Change - autres	579	456
Placements de portefeuille	(2 465)	2 599
MONTANTS RECLASSÉS À L'ÉTAT DES RÉSULTATS		
Change - autres	(456)	(477)
Placements de portefeuille	(573)	-
(PERTES NETTES) GAINS NETS DE RÉÉVALUATION DE L'EXERCICE	(2 915)	2 578
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	7 569	10 484

Voir les notes complémentaires.

État de la variation de la dette nette

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2018		2017
	Budget	Réel	Réel (chiffres retraités - note 3)
	\$	\$	\$
EXCÉDENT	2 785	11 181	21 390
VARIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(45 300)	(27 293)	(16 774)
Amortissement des immobilisations corporelles	22 292	24 135	21 027
Variation des charges payées d'avance	-	575	(195)
VARIATION TOTALE DES ACTIFS NON FINANCIERS	(23 008)	(2 583)	4 058
(PERTES NETTES) GAINS NETS DE RÉÉVALUATION DE L'EXERCICE			
	-	(2 915)	2 578
VARIATION DE LA DETTE NETTE	(20 223)	5 683	28 026
DETTE NETTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	(163 104)	(163 104)	(191 130)
DETTE NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(183 327)	(157 421)	(163 104)

Voir les notes complémentaires.

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2018	2017
		(chiffres retraités - note 3)
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Variation de l'excédent accumulé		
Excédent	11 181	21 390
	11 181	21 390
Variations des éléments hors trésorerie		
Amortissement	24 135	21 027
Gains (pertes) de change non réalisés de l'exercice	123	(21)
Charge de retraite	10 898	7 966
Charge liée aux autres avantages sociaux futurs	11 206	11 167
Gain sur cession des placements à long terme	(573)	-
	45 789	40 139
Variation des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation		
Variation des créditeurs et charges à payer	22 873	(230)
Variation des créances	(69 828)	(16 235)
Variation des remises aux intervenants du marché	-	(12 551)
Variation des charges payées d'avance	575	(195)
	(46 380)	(29 211)
Autres :		
Cotisations à la caisse de retraite	(14 214)	(13 502)
Paiement d'avantages sociaux futurs	(2 559)	(2 636)
	(16 773)	(16 138)
Trésorerie (affectée aux) provenant des activités d'exploitation	(6 183)	16 180
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(27 293)	(16 774)
Variation des créditeurs et charges à payer	1 245	(1 784)
Trésorerie affectée aux activités d'investissement en immobilisations	(26 048)	(18 558)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisition de placements à long terme	(1 697)	(2 322)
Produit de la vente de placements à long terme	838	-
Trésorerie affectée aux activités de placement	(859)	(2 322)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de titres d'emprunt	125 000	30 000
Trésorerie provenant des activités de financement	125 000	30 000
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	91 910	25 300
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	64 214	38 914
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	156 124	64 214

Voir les notes complémentaires.

Notes complémentaires

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« SIERE ») est une société sans but lucratif, non assujettie à l'impôt sur les bénéficiaires, qui a été établie en vertu de la partie II de la *Loi de 1998 sur l'électricité* (la « Loi »). Conformément aux dispositions de la Loi, la SIERE exerce ses activités en vertu d'un permis d'exploitation délivré par la Commission de l'énergie de l'Ontario (« CEO »).

La SIERE exploite les marchés administrés par la SIERE et la CEO exerce une surveillance réglementaire à l'égard des questions d'électricité en Ontario. En 2007, la SIERE a été en outre désignée comme l'entité responsable des compteurs intelligents (« ERCI ») par la loi ontarienne. En sa qualité d'ERCI, la SIERE maintient et exploite le système de gestion et de stockage des données des compteurs de la province, la plateforme centrale pour le traitement, l'entreposage et la protection des données de consommation d'électricité que les sociétés locales de distribution utilisent pour facturer les consommateurs.

En 2018, le permis de la SIERE a été modifié pour exiger que l'organisme fournisse et encourage des services centralisés d'information sur la cybersécurité conjointement avec les transporteurs et les distributeurs autorisés. En vertu de cette modification, ces services comprennent la prestation de la connaissance situationnelle de menaces potentielles qui peuvent toucher le secteur de l'électricité et l'élaboration d'un mécanisme d'échange d'informations pour partager les pratiques exemplaires en matière de cybersécurité en vue d'améliorer la compréhension par le secteur des risques associés et des solutions.

Les objectifs de la SIERE figurent dans la Loi et la réglementation de l'Ontario connexe. La SIERE assure la fiabilité du réseau d'électricité de la province au nom de tous les Ontariens et toutes les Ontariennes, s'appuyant sur son expertise et son engagement résolu à faire progresser la politique énergétique qui atteint cet objectif de façon efficace. Dans le cadre de son mandat, la SIERE exploite le réseau électrique en temps réel, régit les marchés de l'électricité, se prépare pour l'avenir pour faire en sorte que l'électricité soit disponible où et quand il le faut et aide à prendre des décisions qui seront cruciales pour façonner l'avenir du secteur.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Mode d'établissement des états financiers

Les états financiers ci-joints ont été établis selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation et conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSF), et ils reflètent les principales méthodes comptables énoncées ci-après.

Les présents états financiers n'incluent pas les comptes financiers et les paiements de transfert pour les marchés administrés par la SIERE. Un jeu distinct d'états financiers est tenu pour les marchés administrés par la SIERE, qui sont des marchés prescrits par la *Loi de 1998 sur l'électricité* et la réglementation de l'Ontario connexe.

b) Comptabilisation des produits

Les produits liés aux réseaux que la SIERE gagne sont fondés sur les tarifs approuvés par la CEO pour chaque mégawatt d'électricité retiré du réseau dirigé par la SIERE. Les produits liés aux réseaux sont comptabilisés en résultat au moment où l'électricité est retirée du réseau. Les remises sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le compte de report réglementaire, compte non tenu des remises, excède les limites réglementaires.

Les frais liés aux compteurs intelligents qui reviennent à la SIERE sont fondés sur les tarifs approuvés par la CEO pour chaque compteur intelligent installé dans la province. Les produits sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Les autres produits représentent les montants revenant à la SIERE pour les produits financiers sur les fonds portés aux comptes de règlement de marché, ainsi que les droits de demande. Ces produits sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.

Les produits d'intérêts et financiers représentent les produits d'intérêts et les gains ou pertes de placement réalisés sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les placements à long terme.

Les paiements de transfert sont comptabilisés à titre de produits dans les états financiers de l'exercice au cours duquel les événements donnant lieu au transfert ont lieu, à condition que les transferts aient été autorisés, que tous les critères d'admissibilité aient été satisfaits et que des estimations raisonnables des montants puissent être effectuées.

Les sanctions sur le marché représentent les fonds reçus pour contrebalancer les paiements effectués au titre des sanctions, des dommages, des amendes et des ajustements de paiements découlant de la résolution de différends à propos des règlements. Ces produits sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.

c) Instruments financiers

La SIERE comptabilise la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à long terme et les contrats de change à terme à leur juste valeur. La variation cumulative de la juste valeur de ces instruments financiers est comptabilisée dans le déficit accumulé à titre de gains et de pertes de réévaluation et est incluse dans la valeur de l'instrument financier respectif présenté dans l'état de la situation financière et l'état des gains et des pertes de réévaluation. Sur cession de l'instrument financier, les gains et pertes de réévaluation cumulés sont reclassés dans l'état des résultats et tous les autres gains et pertes associés à la cession de l'instrument financier sont comptabilisés dans l'état des résultats. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts à terme et les autres placements à court terme ayant une cote très élevée et assortis d'une échéance initiale de moins de 90 jours.

La SIERE comptabilise les sommes à payer aux intervenants du marché ou à recevoir de ceux-ci, les créiteurs et la dette au coût après amortissement.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, lequel inclut toutes les sommes directement attribuables à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration de l'immobilisation. La SIERE comptabilise à l'actif les intérêts applicables comme partie du coût des immobilisations corporelles.

e) Immobilisations en cours de construction

Les immobilisations en cours de construction concernent généralement les coûts des installations physiques, du matériel et des logiciels de technologie de l'information, et incluent les coûts payés aux fournisseurs, à la main-d'œuvre interne et externe et aux experts-conseils et les intérêts liés aux fonds empruntés pour financer le projet. Les coûts liés aux immobilisations en cours de construction sont virés aux immobilisations corporelles lorsque l'immobilisation en cours de construction est jugée prête à être utilisée.

f) Amortissement

Le coût en capital des immobilisations corporelles en service est amorti selon le mode linéaire sur leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles estimatives en années, à partir de la date d'acquisition des immobilisations, sont les suivantes :

Catégorie	Durée de vie utile moyenne estimative	Durée de vie utile moyenne estimative
	2018	2017
Installations	De 5 à 50	De 5 à 50
Systèmes du marché et applications	De 4 à 12	De 4 à 12
Matériel de technologie de l'information et autres actifs	De 4 à 10	De 4 à 10
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	10	10

Les gains et les pertes sur les ventes ou les retraits prématurés des immobilisations corporelles sont imputés aux résultats.

Les durées de vie utiles estimatives des immobilisations corporelles font l'objet d'un examen périodique. L'incidence des variations de la durée de vie prévue est amortie sur une base prospective. Le dernier examen a été effectué au cours de l'exercice 2018.

g) Prestations de retraite, autres avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi de la SIERE comprennent des prestations de retraite ainsi qu'une assurance vie, une assurance de soins de santé et une assurance invalidité de longue durée collectives et des indemnités d'accident du travail.

La SIERE comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les frais associés, déduction faite des actifs des régimes. Des actuaires indépendants déterminent chaque année les charges et obligations découlant de ces régimes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction quant au rendement prévu des actifs des régimes, à la croissance de la rémunération, à l'âge de départ à la retraite des salariés, au taux de mortalité et aux coûts prévus des soins de santé. Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs à la date d'évaluation du 30 septembre s'appuient sur le taux de rendement prévu des actifs des régimes pour le régime de retraite agréé et le coût d'emprunt estimatif de la SIERE pour le régime de retraite complémentaire et des autres avantages postérieurs à l'emploi.

Le rendement prévu des actifs des régimes est fondé sur les meilleures estimations à long terme de la direction, formulées d'après la valeur liée au marché des actifs du régime de retraite agréé. La valeur liée au marché des actifs des régimes est déterminée en utilisant la valeur moyenne des actifs sur trois ans à la date d'évaluation du 30 septembre.

Les charges découlant des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi sont constatées dans l'exercice au cours duquel l'employé rend les services. Les charges découlant des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi comprennent les coûts des services rendus, la charge d'intérêts sur les passifs, le rendement prévu des actifs des régimes et le coût des modifications aux régimes au cours de l'exercice. Les gains ou les pertes actuariels découlent, entre autres, de l'écart entre le rendement réel des actifs des régimes pour une période donnée et le rendement prévu à long terme des actifs des régimes pour cette période ou de modifications des hypothèses actuarielles employées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées.

Les gains ou les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés couverts par le régime. La durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés couverts par les régimes de retraite est de 14,5 ans (15 ans en 2017) et celle des employés couverts par les autres avantages postérieurs à l'emploi est de 16,7 ans (16,2 ans en 2017).

Les avantages découlant des congés de maladie de la SIERE s'accumulent, mais ne s'acquièrent pas. La SIERE constate ces avantages selon l'anticipation d'une utilisation future et elle les comptabilise dans les créditeurs et charges à payer.

h) Devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments de l'état de la situation financière libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains et les pertes de change non réalisés cumulés d'éléments encore constatés dans l'état de la situation financière sont comptabilisés dans le déficit accumulé en tant que gains et pertes de réévaluation et sont présentés dans l'état de la situation financière et l'état des gains et des pertes de réévaluation. Sur règlement de l'élément libellé dans une devise, les gains et pertes de réévaluation cumulés sont reclassés dans l'état des résultats, et tous les autres gains et pertes associés à la cession de l'instrument financier sont comptabilisés dans l'état des résultats.

i) Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui touchent les montants déclarés des produits, des charges, des actifs et des passifs ainsi que la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers. Les comptes de la SIERE qui impliquent un degré accru d'incertitude incluent les valeurs comptables des immobilisations corporelles, le passif au titre des prestations de retraite constituées et la charge à payer au titre des avantages sociaux futurs autres que les avantages de retraite. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

3. RETRAITEMENT DES CHIFFRES CORRESPONDANTS

a) Comptes du marché administrés par la SIERE

En 2016 et en 2017, la SIERE a comptabilisé des sommes à recevoir des sociétés locales de distribution et des sommes dues aux générateurs d'énergie, entre autres, car la SIERE les comptabilisait dans son état de la situation financière comme des actifs et des passifs des marchés administrés par la SIERE. À compter de janvier 2018, la SIERE a éliminé ces actifs et passifs financiers des états financiers parce qu'elle n'est pas partie à ces opérations financières sur les marchés administrés par la SIERE. Cette régularisation a été appliquée rétroactivement et a eu pour effet de diminuer les montants comptabilisés antérieurement pour les actifs et les passifs des comptes du marché. Cette modification n'a aucune incidence sur l'excédent, la dette nette ou le déficit accumulé de la SIERE.

b) Actifs réglementés

Le 1^{er} janvier 2011, la SIERE a comptabilisé les éléments de la transition aux NCSP non recouverts dans le déficit accumulé lors de l'adoption des normes comptables canadiennes du secteur public. Avant 2017, la SIERE avait aussi engagé certains frais relatifs à son rôle à titre d'entité responsable des compteurs intelligents en application du Règlement de l'Ontario 393/07 en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité* qui étaient passés en charges au moment où ils étaient engagés.

En 2016 et en 2017, la SIERE a renversé incorrectement sa méthode comptable originale pour passer en charges ces éléments et comptabilisé deux actifs réglementés dans son état de la situation financière : 1) éléments de la transition aux NCSP non recouverts et 2) charges liées aux compteurs intelligents non recouverts.

À compter du 1^{er} janvier 2018, la SIERE élimine ces actifs réglementés de ses états financiers. Cette régularisation a été appliquée rétroactivement et a eu pour effet de diminuer les montants comptabilisés auparavant pour les actifs réglementés et d'augmenter les montants présentés auparavant dans le déficit accumulé en 2016 et en 2017. À compter du 31 décembre 2017, la SIERE comptabilise 39 529 000 \$ comme un actif réglementaire constitué des éléments non recouverts liés à la transition aux NCSP. Le tableau ci-après présente un résumé de l'incidence de cette modification des chiffres comparatifs de 2017.

c) Taux d'actualisation utilisé pour le régime de retraite non agréé et les autres avantages postérieurs à l'emploi

Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs au titre du régime de retraite complémentaire et des autres avantages postérieurs à l'emploi était fondé auparavant sur le taux de rendement prévu des actifs des régimes à la date d'évaluation. À compter du 1^{er} janvier 2018, le taux d'actualisation servant à évaluer ces passifs non capitalisés est fondé sur le coût d'emprunt estimatif de la SIERE à la date d'évaluation. L'incidence de cette modification est une augmentation de 31 314 000 \$ du solde du déficit présenté dans le déficit accumulé au 31 décembre 2017.

d) Résumé du retraitement des chiffres correspondants

Voici un rapprochement détaillé de l'état de la situation financière retraité de la SIERE au 31 décembre 2017 :

(en milliers de dollars canadiens)	Régularisations		
	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2017
	(chiffres retraités) \$	\$	(chiffres retraités) \$
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie	64 214		64 214
Débiteurs	41 429		41 429
Actifs réglementés	39 529	(39 529)	-
Placements à long terme	45 276		45 276
Actifs des comptes du marché	2 005 167	(2 005 167)	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	2 195 615	(2 044 696)	150 919
PASSIFS			
Créditeurs et charges à payer	37 264		37 264
Remises aux intervenants du marché	1 422	(1 422)	-
Dette	120 000		120 000
Passif au titre des prestations de retraite constituées	29 229	4 653	33 882
Charge à payer au titre des avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite	96 216	26 661	122 877
Passifs des comptes du marché	2 005 167	(2 005 167)	-
TOTAL DES PASSIFS	2 289 298	(1 975 275)	314 023
DETTE NETTE	(93 683)	(69 421)	(163 104)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations corporelles nettes	100 794		100 794
Charges payées d'avance	6 809		6 809
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	107 603		107 603
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ			
Excédent (déficit) accumulé de l'exploitation	3 436	(69 421)	(65 985)
Gains de réévaluation cumulés	10 484		10 484
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	13 920	(69 421)	(55 501)

Voici un rapprochement détaillé de l'état des résultats retraité de la SIERE de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	Régularisations		31 décembre 2017
	31 décembre 2017	31 décembre 2017	
	(chiffres retraités)		(chiffres retraités)
	\$	\$	\$
PRINCIPALES ACTIVITÉS DE LA SIERE			
Produits liés aux réseaux	180 102	3 912	184 014
Autres produits	4 145		4 145
Produits d'intérêts et revenu de placement	2 312		2 312
Produits tirés des activités principales	186 559	3 912	190 471
Charges liées aux activités d'exploitation principales	(185 137)	(2 421)	(187 558)
Excédent lié aux activités principales avant les remises	1 422	1 491	2 913
Remises aux intervenants du marché	(5 422)	1 422	(4 000)
Déficit lié aux activités principales	(4 000)	2 913	(1 087)
AUTRES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX			
Paievements de transfert	2 696		2 696
Charges liées aux paievements de transfert	(2 696)		(2 696)
Excédent lié aux paievements de transfert	-		-
ENTITÉ RESPONSABLE DES COMPTEURS INTELLIGENTS			
Frais liés aux compteurs intelligents	25 655	21 623	47 278
Charges liées aux compteurs intelligents	(24 716)		(24 716)
Excédent lié à l'Entité responsable des compteurs intelligents	939	21 623	22 562
SANCTIONS ET AJUSTEMENTS DE PAIEMENTS SUR LE MARCHÉ			
Sanctions et ajustements de paievements sur le marché	3 176		3 176
Charges liées à la sensibilisation des consommateurs et à l'application de la réglementation par le marché	(3 261)		(3 261)
Déficit lié aux sanctions et aux ajustements de paievements sur le marché	(85)		(85)
(DÉFICIT) EXCÉDENT	(3 146)	24 536	21 390
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	6 582	(93 957)	(87 375)
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	3 436	(69 421)	(65 985)

4. PLACEMENTS À LONG TERME

Les placements à long terme dans un portefeuille équilibré de fonds en gestion commune sont évalués par le gestionnaire des fonds en gestion commune d'après les cours publiés sur un marché et s'élevèrent à 43 131 000 \$ (44 811 000 \$ en 2017). Au 31 décembre, la répartition de la valeur de marché de ces placements à long terme s'établissait comme suit : 61,3 % dans des titres de participation et 38,7 % dans des titres d'emprunt (62,8 % et 37,2 %, respectivement, en 2017). En plus du portefeuille équilibré de fonds en gestion commune, la SIERE détient un dépôt à long terme auprès de l'Agence du revenu du Canada d'un montant de 539 000 \$ (465 000 \$ en 2017) lié à la fiducie de convention de retraite (note 8).

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2018	2017
	\$	\$
Solde d'ouverture - fonds en gestion commune	44 811	39 972
Achat de placements	1 623	2 240
Vente de placements	(838)	-
Variation de la juste valeur	(2 465)	2 599
Total partiel - Solde de clôture du portefeuille équilibré de fonds en gestion commune	43 131	44 811
Montant pour la convention de retraite auprès de l'Agence du revenu du Canada	539	465
Total	43 670	45 276

Les placements à long terme évalués à leur juste valeur sont classés selon une hiérarchie des évaluations à la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour déterminer les justes valeurs.

- Niveau 1 : cours non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques;
- Niveau 2 : données autres que les cours du marché inclus dans le niveau 1 qui sont observables pour l'actif et le passif, directement ou non;
- Niveau 3 : données pour les actifs ou les passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1, 2 et 3 au cours de l'exercice 2018 ou 2017.

Les tableaux ci-dessous montrent le classement des placements à long terme dans la hiérarchie des évaluations à la juste valeur à la clôture de l'exercice.

Juste valeur au 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Dépôt en espèces - Agence du revenu du Canada	539	-	-	539
Groupe de Fonds Émeraude TD	-	43 131	-	43 131
	539	43 131	-	43 670

Juste valeur au 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Dépôt en espèces - Agence du revenu du Canada	465	-	-	465
Groupe de Fonds Émeraude TD	-	44 811	-	44 811
	465	44 811	-	45 276

5. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2018	2017
	\$	\$
Liés à l'exploitation	58 588	35 715
Liés aux immobilisations corporelles	2 794	1 549
Solde de clôture	61 382	37 264

6. REMISES AUX INTERVENANTS DU MARCHÉ ET DÉFICIT ACCUMULÉ

En 2018, la SIERE n'a comptabilisé aucun montant en remises à payer aux intervenants du marché au titre des produits liés aux réseaux (4 000 000 \$ en 2017). Au 31 décembre 2018, il n'y avait aucune remise à payer aux intervenants du marché (aucune en 2017).

Le solde du compte de report réglementaire de la SIERE est assujéti aux ordonnances de la CEO. Au cours de 2017 et de 2018, et avant la correction (voir note 3), la SIERE avait reçu une décision et une ordonnance de la CEO lui demandant de maintenir le compte de report réglementaire à 6 000 000 \$.

Au 31 décembre, les éléments du déficit accumulé s'établissaient comme suit :

Total - Déficit accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2018	2017
	\$	\$
Compte de report réglementaire a)	(4 728)	(6 027)
Entité responsable des compteurs intelligents b)	7 048	939
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché cumulés c)	502	641
Gains de réévaluation	3 425	6 340
Éléments liés à la transition aux NCSP d)	(53 482)	(57 394)
Déficit accumulé à la clôture de l'exercice	(47 235)	(55 501)

a) Compte de report réglementaire - déficit accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2018	2017
	\$	\$
Déficit accumulé à l'ouverture de l'exercice	(6 027)	(1 028)
Produits (avant remises aux intervenants du marché)	202 364	190 471
Remises aux intervenants du marché	-	(4 000)
Charges liées aux activités principales	(197 153)	(187 558)
Recouvrement des éléments liés à la transition aux NCSP	(3 912)	(3 912)
Déficit accumulé à la clôture de l'exercice	(4 728)	(6 027)

b) Entité responsable des compteurs intelligents - excédent accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2018	2017
	\$	\$
Excédent (déficit) accumulé à l'ouverture de l'exercice	939	(21 623)
Frais liés aux compteurs intelligents	34 542	47 278
Charges liées aux compteurs intelligents	(28 433)	(24 716)
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	7 048	939

c) Sanctions et ajustements de paiements sur le marché cumulés - excédent accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2018	2017
	\$	\$
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	641	726
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché	6 244	3 176
Charges liées à l'éducation des consommateurs et à l'application de la réglementation par le marché	(6 383)	(3 261)
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	502	641

d) Éléments liés à la transition aux NCSP - déficit accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2018	2017
	\$	\$
Déficit accumulé à l'ouverture de l'exercice	(57 394)	(61 306)
Recouvrement des éléments liés à la transition aux NCSP	3 912	3 912
Déficit accumulé à la clôture de l'exercice	(53 482)	(57 394)

À compter du 1^{er} janvier 2011, la SIERE a adopté les normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) avec une date de transition du 1^{er} janvier 2010. L'adoption des NCSP s'est fait rétroactivement avec retraitement des exercices antérieurs, sous réserve des exigences du chapitre SP 2125, *Première application pour les organismes publics*. Le changement correspondant aux prestations de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi a donné lieu à des pertes actuarielles non constatées auparavant et à des coûts pour services passés de 98 832 000 \$ à la date de transition qui sont imputés au déficit accumulé. La SIERE inclut l'amortissement annuel du déficit accumulé découlant des éléments liés à la transition aux NCSP dans ses dépenses annuelles déclarée à la CEO aux fins de recouvrement par les produits liés aux réseaux.

7. DETTE

Effet à payer à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)

En avril 2017, la SIERE a conclu un effet à payer avec la SFIEO. L'effet à payer est non garanti, porte intérêt à un taux fixe de 1,767 % par année et est remboursable en entier le 30 juin 2020. Les intérêts s'accumulent quotidiennement et sont payables à terme échu semestriellement en juin et en décembre de chaque année. Au 31 décembre 2018, l'effet à payer à la SFIEO était de 120 000 000 \$ (120 000 000 \$ en 2017). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, la charge d'intérêts sur l'effet à payer a été de 2 120 000 \$ (2 018 000 \$ en 2017).

Facilité de crédit avec la SFIEO

La SIERE a une entente de facilité de crédit non garantie avec la SFIEO, ce qui met à la disposition de la SIERE une somme allant jusqu'à 160 000 000 \$. Les avances et les montants mensuels reportés sont payables à un taux d'intérêt variable équivalant au coût d'emprunt de la province de l'Ontario pour un terme de 30 jours plus 0,50 % par année. La facilité de crédit vient à échéance le 30 juin 2020. Au 31 décembre 2018, la facilité de crédit à payer à la SFIEO s'élevait à 125 000 000 \$ (néant au 31 décembre 2017).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, la charge d'intérêts sur la facilité de crédit a été de 761 000 \$ (néant en 2017).

Fiducie de convention de retraite

En juillet 2013, la SIERE a mis en place une fiducie de convention de retraite afin de fournir une garantie à l'égard de ses obligations aux termes de son régime de retraite complémentaire destiné aux membres du personnel.

Au 31 décembre 2018, la SIERE avait fourni au fiduciaire de la fiducie de convention de retraite une lettre de crédit bancaire de 33 205 000 \$ (33 141 000 \$ en 2017) sur laquelle le fiduciaire peut effectuer des prélèvements si la SIERE manque à ses obligations aux termes du régime.

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail - Ontario

Au cours de 2018, la SIERE a fourni à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail une lettre de crédit bancaire de 20 000 \$ (néant en 2017) pour l'obligation de la SIERE en vertu de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*.

8. RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La SIERE offre des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, y compris une assurance vie, une assurance invalidité de longue durée et une assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives.

Régimes de retraite

La SIERE offre un régime de retraite contributif agréé et indexé à prestations déterminées. En plus, elle offre certains avantages de retraite en vertu d'un régime de retraite complémentaire à prestations déterminées indexé, sans capitalisation.

Autres avantages sociaux futurs

L'assurance vie, l'assurance invalidité de longue durée et l'assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives sont offertes en vertu de régimes à prestations déterminées non agréés, sans capitalisation.

Résumé des obligations au titre des prestations constituées et des actifs des régimes

(en milliers de dollars canadiens)	2018 Prestations de retraite	2017 Prestations de retraite	2018 Autres avantages	2017 Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées	(577 467)	(553 504)	(140 074)	(129 547)
Juste valeur des actifs des régimes	584 607	545 400	-	-
Situation de capitalisation à la date d'évaluation	7 140	(8 104)	(140 074)	(129 547)
Cotisation de l'employeur et autres versements de prestations après la date d'évaluation	3 580	2 418	585	753
(Gain) perte des actifs reportés	(9 618)	(7 813)	-	-
(Gain actuariel amortissable non amorti) perte actuarielle amortissable non amortie	(31 668)	(20 383)	7 965	5 917
Passif au titre des prestations de retraite constituées comptabilisé dans l'état de la situation financière	(30 566)	(33 882)	(131 524)	(122 877)
Valeur des actifs des régimes liée au marché (au 30 septembre 2018)	574 989	537 587	-	-

Actifs du régime de retraite agréé

Le rendement réel sur un an des actifs du régime de retraite agréé a été de 8,3 % par année au 30 septembre 2018 (5,3 % en 2017).

À la date d'évaluation du 30 septembre, la répartition de la juste valeur des actifs du régime de retraite agréé détenus dans chaque catégorie d'actifs était la suivante :

	2018	2017
Titres de participation canadiens	17,1 %	20,6 %
Titres de participation étrangers	36,1 %	38,0 %
Titres de créance canadiens	32,0 %	34,7 %
Infrastructure mondiale	7,1 %	4,8 %
Immobilier canadien	6,7 %	1,3 %
Équivalents de trésorerie	0,6 %	0,1 %
Contrats de change à terme	0,4 %	0,5 %
	100,0 %	100,0 %

Les principales hypothèses utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations à la clôture de l'exercice sont déterminées à ce moment et sont les suivantes :

	2018 Prestations du régime de retraite agrée	2017 Prestations du régime de retraite agrée	2018 Prestations du régime de retraite complémentaire	2017 Prestations du régime de retraite complémentaire	2018 Autres avantages	2017 Autres avantages
Taux d'actualisation à la clôture de l'exercice	5,50 %	5,50 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
Taux d'indexation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %

Le taux de croissance hypothétique du coût des médicaments d'ordonnance était de 8,00 % pour 2017, diminuant pour atteindre finalement 4,50 % par année en 2030. Le taux de croissance hypothétique du coût des soins dentaires est de 4,00 % par année.

Voici un résumé du coût des avantages et des cotisations pour les régimes de retraite et les autres régimes :

(en milliers de dollars canadiens)	2018 Prestations de retraite	2017 Prestations de retraite	2018 Autres avantages	2017 Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Coût des services rendus (employeur)	11 442	10 107	5 503	5 743
Intérêts débiteurs	30 317	29 181	5 349	4 456
Rendement prévu des actifs du régime	(29 456)	(29 058)	-	-
Amortissement (du gain actuariel net) de la perte actuarielle nette	(1 405)	(2 264)	354	968
Coût des avantages	10 898	7 966	11 206	11 167

(en milliers de dollars canadiens) (au 30 septembre)	2018 Avantages de retraite	2017 Avantages de retraite	2018 Autres avantages	2017 Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Cotisations de l'employeur et autres versements de prestations	13 052	13 500	2 727	2 472
Cotisations des participants au régime	7 468	6 253	-	-
Prestations versées	26 051	25 457	2 727	2 472

La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite agréé de la SIERE aux fins de la capitalisation réglementaire a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2017.

Les principales hypothèses utilisées pour calculer le coût des avantages de l'exercice sont établies à l'ouverture de l'exercice et sont les suivantes :

	2018 Prestations du régime de retraite agrée	2018 Prestations du régime de retraite agrée	2018 Prestations du régime de retraite complémentaire	2017 Prestations du régime de retraite complémentaire	2018 Autres avantages	2017 Autres avantages
Taux d'actualisation à l'ouverture de l'exercice	5,50 %	5,75 %	4,00 %	3,30 %	4,00 %	3,30 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
Taux d'indexation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles nettes comprennent ce qui suit :

Coût des immobilisations corporelles

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2017	Entrées	Sorties	Au 31 décembre 2018
	\$	\$	\$	\$
Installations	56 565	166	-	56 731
Systèmes du marché et applications	310 818	19 057	(46)	329 829
Matériel de technologie de l'information et autres actifs	64 617	3 715	(20)	68 312
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	37 817	7 819	-	45 636
Coût total	469 817	30 757	(66)	500 508

Amortissement cumulé

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2017	Charge d'amortissement	Sorties	Au 31 décembre 2018
	\$	\$	\$	\$
Installations	(25 956)	(1 455)	-	(27 411)
Systèmes du marché et applications	(275 680)	(13 978)	46	(289 612)
Matériel de technologie de l'information et autres actifs	(57 115)	(4 183)	20	(61 278)
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	(32 014)	(4 519)	-	(36 533)
Amortissement cumulé total	(390 765)	(24 135)	66	(414 834)

Valeur comptable nette

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2018
	\$	\$
Installations	30 609	29 320
Systèmes du marché et applications	35 138	40 217
Matériel de technologie de l'information et autres actifs	7 502	7 034
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	5 803	9 103
Total de la valeur comptable nette	79 052	85 674
Immobilisations en cours de construction	21 742	18 278
Immobilisations corporelles nettes	100 794	103 952

En 2018, il n'y a eu aucun ajustement des estimations formulées par la direction sur la durée de vie utile restante des immobilisations (aucun en 2017). L'intérêt comptabilisé à l'actif dans les immobilisations en cours de construction en 2018 a été de 254 000 \$ (408 000 \$ en 2017).

10. AUTRES PRODUITS

Dans le cadre de sa gestion des marchés administrés par la SIERE, cette dernière dirige le placement des fonds du marché tout au long du cycle de règlement des marchés administrés par la SIERE. La SIERE est habilitée à recevoir les produits financiers et les gains des placements, déduction faite des pertes de placement, réalisés sur des fonds transitant par les comptes de règlement des marchés administrés par la SIERE. Cette dernière n'a pas droit au capital en ce qui concerne des placements effectués sur les marchés administrés par la SIERE.

La SIERE a comptabilisé des produits financiers gagnés dans les comptes de règlement des marchés administrés par la SIERE de 5 024 000 \$ en 2018 (3 441 000 \$ en 2017).

11. CHARGES SECTORIELLES

Les charges par objet de 2018 comprennent ce qui suit :

	2018 Activités principales	2018 Autres programmes gouvernementaux	2018 Entité responsable des compteurs intelligents	2018 Sanctions et ajustements de paiements sur le marché	2018 Total
(en milliers de dollars canadiens)					
	\$	\$	\$	\$	\$
Rémunération et avantages sociaux	123 880	1 799	2 840	4 388	132 907
Services professionnels et services-conseils	20 004	285 067	15 742	1 198	322 011
Exploitation et administration	36 418	1 424	5 283	797	43 922
Amortissement	19 616	-	4 519	-	24 135
Intérêts	1 978	914	49	-	2 941
Gain de change	(386)	-	-	-	(386)
Moins : recouvrements	(4 357)	-	-	-	(4 357)
Total des charges	197 153	289 204	28 433	6 383	521 173

Les charges par objet pour 2017 comprennent les éléments suivants :

	2017 Activités principales	2017 Autres programmes gouvernementaux	2017 Entité responsable des compteurs intelligents	2017 Sanctions et ajustements de paiements sur le marché	2017 Total
(en milliers de dollars canadiens)					
	\$	\$	\$	\$	\$
Rémunération et avantages sociaux	116 923	212	2 803	2 151	122 089
Services professionnels et services-conseils	19 516	2 445	14 209	407	36 577
Exploitation et administration	34 890	39	4 641	703	40 273
Amortissement	18 204	-	2 825	-	21 029
Intérêts	1 887	-	238	-	2 125
Gain de change	(86)	-	-	-	(86)
Moins : recouvrements	(3 776)	-	-	-	(3 776)
Total des charges	187 558	2 696	24 716	3 261	218 231

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La province de l'Ontario contrôle la SIERE compte tenu de sa capacité de nommer les membres de son conseil d'administration.

La SFIEO, la CEO, Hydro One, Ontario Power Generating, le ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines et le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPNP) sont des apparentés de la SIERE, par l'entremise du contrôle commun de la province de l'Ontario. Les opérations entre ces apparentés et la SIERE sont décrites ci-dessous.

Toutes les opérations avec des apparentés ont été évaluées au montant d'échange, qui représente le montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés.

- a) La SIERE détient un effet à payer à la SFIEO et une entente de facilité de crédit non garantie avec celle-ci (note 7). Les paiements d'intérêts effectués par la SIERE en 2018 pour l'effet à payer ont été de 2 120 000 \$ (2 018 000 \$ en 2017) et, pour la facilité de crédit, ils ont été de 761 000 \$ (néant en 2017). Au 31 décembre 2018, la SIERE avait un solde d'intérêts courus à payer à la SFIEO de 225 000 \$ (néant en 2017).
- b) En vertu de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, la SIERE engage des frais d'inscription et de permis. Le total des opérations auprès de la CEO a été de 1 648 000 \$ en 2018 (3 146 000 \$ en 2017).
- c) La SIERE a évalué des raccordements et des réseaux de production-transport d'électricité pour Hydro One et lui a facturé 197 000 \$ en 2018 (694 000 \$ en 2017). La SIERE commande des études sur les courts-circuits et des évaluations de l'incidence de la protection dans le cadre des évaluations et des approbations du raccordement ainsi que des services de compteur sur les compteurs de produits interconnectés appartenant à la SIERE auprès de Hydro One. En 2018, la SIERE a engagé des coûts de 139 000 \$ (184 000 \$ en 2017) pour ces services et, au 31 décembre 2018, elle avait un solde net à recevoir de Hydro One de 10 000 \$ (137 000 \$ en 2017).
- d) La SIERE gère le règlement des paiements pour divers programmes du gouvernement et transferts gouvernementaux dans les marchés administrés par la SIERE. En 2018 et en 2017, le plus important programme du gouvernement établi dans les marchés administrés par la SIERE était le programme des frais d'électricité équitables, tel qu'énoncé dans la *Loi de 2017 sur le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables*. Les marchés administrés par la SIERE se sont servis des facilités de crédit et des transferts à la Fair Hydro Trust pour régler le programme des frais d'électricité équitables avant que les marchés administrés par la SIERE concluent, en décembre 2018, une entente de paiement de transfert avec le ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines en vue de régler ce programme. Aucun montant n'a été comptabilisé dans les présents états financiers pour les opérations survenues sur les marchés administrés par la SIERE.
- e) La SIERE évalue et approuve des raccordements pour Ontario Power Generating, fournit des services de télécommunication aux intervenants du marché pour les raccorder aux systèmes du marché en temps réel et donne des cours de formation concernant le marché. En 2018, Ontario Power Generating a reçu une facture de 94 000 \$ (92 000 \$ en 2017) et, au 31 décembre 2018, la SIERE avait un solde net à recevoir d'Ontario Power Generation de 32 000 \$ (61 000 \$ en 2017).
- f) La SIERE a conclu des ententes de paiement de transfert avec le MEPNP pour concevoir et exécuter, directement ou par l'entremise de tierces parties contractantes, divers programmes financés par le Fonds pour un Ontario vert. En 2018, en vertu de ces ententes, la SIERE a comptabilisé en créances ou reçu des sommes du MEPNP s'élevant à 289 204 000 \$ (2 696 000 \$ en 2017) et, au 31 décembre 2018, elle avait un solde net à recevoir du MEPNP de 69 199 000 \$ (4 101 000 \$ en 2017).
- g) Dans le cadre des ententes de paiement de transfert avec le MEPNP, la SIERE a conclu un contrat avec un fournisseur de services pour administrer les programmes de remises et émettre les chèques de remise aux participants admissibles. Un des principaux dirigeants de ce fournisseur de services est un membre du conseil d'administration de la SIERE. En 2018, la SIERE a comptabilisé comme dette ou versé des montants à ce fournisseur de service se chiffrant à 234 346 000 \$ (94 000 \$ en 2017) et, au 31 décembre 2018, la SIERE avait un solde net à payer à ce dernier de 25 263 000 \$ (aucun en 2017). Ces montants comprennent 232 645 000 \$ (aucun en 2017) relatifs aux remises versées ou à payer aux participants admissibles et 1 701 000 \$ (94 000 \$ en 2017) ayant trait aux honoraires de services versés au fournisseur de services.

13. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La SIERE est exposée à des risques financiers dans le cours normal de ses activités, notamment aux risques du marché découlant de la volatilité des marchés des actions, des titres de créance et du change, ainsi qu'au risque de crédit et au risque de liquidité. La nature des risques financiers et la stratégie de la SIERE pour les gérer sont demeurées sensiblement les mêmes qu'à l'exercice précédent.

a) Risque du marché

Le risque du marché fait référence au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. La SIERE est principalement exposée à trois types de risques du marché : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque actions. La SIERE surveille son exposition aux fluctuations des risques du marché et peut avoir recours à des instruments financiers pour les gérer, dans la mesure où elle le juge nécessaire. La SIERE n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

i) Risque de change

La SIERE effectue des opérations en dollars américains, surtout des paiements à ses fournisseurs, et maintient un compte bancaire libellé en dollars américains. De temps à autre, la SIERE peut utiliser des contrats d'achat à terme afin d'acheter, à un taux de change fixe, des dollars américains pour livraison à une date ultérieure déterminée. La SIERE fait aussi des achats de dollars américains au taux de change au comptant pour acquitter des comptes courants. Au 31 décembre 2018, la SIERE n'avait aucun contrat d'achat à terme en vigueur (aucun en 2017).

ii) Risque de taux d'intérêt

La SIERE est exposée aux fluctuations ou aux variations des taux d'intérêt principalement par l'intermédiaire de sa facilité de crédit à taux variable à court terme, de ses titres assimilables à de la trésorerie et de ses placements à long terme. Les placements à long terme comprennent des placements dans un fonds d'obligations canadiennes en gestion commune. L'incidence potentielle sur la valeur des titres d'une variation de 25 points de base des taux d'intérêt en vigueur, en supposant un déplacement parallèle de la courbe de rendement et que toutes les autres variables demeurent constantes, était estimée à 664 000 \$ au 31 décembre 2018 (659 000 \$ en 2017).

iii) Risque actions

La SIERE est exposée aux variations des cours des actions par l'intermédiaire de ses placements à long terme. Les placements à long terme comprennent des placements dans des fonds d'actions en gestion commune. Une variation de 30 % de l'évaluation des actions au 31 décembre 2018 aurait entraîné un changement pendant l'exercice d'environ 7 927 000 \$ (8 440 000 \$ en 2017). Les justes valeurs de tous les instruments financiers évalués à la juste valeur sont issues des cours (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs identiques.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence au risque qu'une partie à un instrument financier fasse subir une perte à l'autre partie en omettant de remplir ses obligations à l'égard des modalités de l'instrument financier. La SIERE est exposée directement au risque de crédit lié aux titres assimilables à de la trésorerie et aux créances, et indirectement par l'entremise de son exposition aux placements à long terme dans un fonds d'obligations canadiennes en gestion commune. La SIERE gère le risque de crédit associé aux titres assimilables à de la trésorerie au moyen d'une politique de gestion approuvée qui impose les contraintes suivantes : placements essentiellement de première qualité et plafond déterminé par contrepartie. Le solde des créances ne comprenait aucun élément important en souffrance au 31 décembre 2018 et la quasi-totalité du solde devrait être recouvrée dans les 60 jours suivant le 31 décembre 2018. Le fonds d'obligations canadiennes à long terme en gestion commune se composait essentiellement de titres de bonne qualité.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité fait référence au risque que la SIERE éprouve des difficultés financières au moment de remplir les obligations associées à ses passifs financiers à l'échéance. Pour gérer le risque de liquidité, la SIERE établit des prévisions de flux de trésorerie pour déterminer ses besoins de trésorerie et de financement. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, des placements à court terme, des placements à long terme et le maintien de facilités de crédit appropriées aident à atténuer le risque de liquidité. Les placements à long terme de la SIERE peuvent normalement être rachetés dans un délai de deux jours ouvrables; cependant, le gestionnaire de placements des fonds en gestion commune a le pouvoir d'exiger un rachat en nature plutôt qu'en trésorerie, et il peut suspendre les rachats s'il juge nécessaire de le faire.

14. ENGAGEMENTS

Engagements en matière d'exploitation

Les obligations de la SIERE en vertu de contrats de location-exploitation non résiliables pour les cinq prochains exercices sont les suivantes :

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	\$
2019	6 388
2020	5 542
2021	1 810
2022	700
2023	115

15. ÉVENTUALITÉS

La SIERE peut faire l'objet d'un éventail de réclamations, de poursuites et d'enquêtes dans le cours normal des activités. Bien que le résultat de ces questions ne puisse être prévu avec certitude, la direction estime que le règlement de ces réclamations, poursuites et enquêtes n'aura pas une incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la SIERE.

16. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été retraités afin de tenir compte des régularisations effectuées au cours de l'exercice considéré. D'autres chiffres ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice considéré.

17. RÉSILIATION DE CONTRATS

En 2018, aux termes d'une directive du ministre de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines, la SIERE a exercé ses droits de résiliation en vertu de certains contrats d'énergie renouvelable qui n'avaient pas atteint un stade de réalisation avancé. Réciproquement, le gouvernement a déposé une modification législative pour exiger que la SIERE utilise les crédits gouvernementaux qui permettront au gouvernement de couvrir les coûts de résiliation des contrats. L'établissement du montant payable ultimement par le gouvernement au nom de la SIERE dépend des coûts relatifs à la résiliation de ces contrats. Au 31 décembre 2018, le montant réel de ces coûts ne pouvait pas encore être établi.

Rémunération des cadres de la SIERE

Objectifs du programme

Le programme de rémunération des cadres de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (la « SIERE ») a été conçu pour attirer, maintenir en poste et motiver des cadres ayant les compétences requises pour appuyer la réalisation du mandat conféré à la SIERE par la loi, de ses objectifs opérationnels et de sa vision d'entreprise. Les politiques et les programmes de rémunération reposent donc sur les objectifs suivants :

- canaliser les efforts des cadres de direction vers la réalisation des objectifs opérationnels de la SIERE;
- attirer et maintenir en poste les employés qualifiés nécessaires à la réalisation du mandat de la SIERE;
- avoir la souplesse voulue pour récompenser les résultats obtenus et les compétences démontrées;
- offrir des niveaux de rémunération raisonnables, responsables et conformes à la réglementation provinciale.

Selon la philosophie qui sous-tend ces objectifs, la rémunération globale des cadres doit être suffisante pour attirer et maintenir en poste des employés possédant les aptitudes et compétences nécessaires à la réalisation du mandat de la SIERE.

Gouvernance du programme

Le conseil d'administration de la SIERE définit les objectifs en matière de rémunération pour le programme de l'exercice à venir. Il délègue à son Comité des ressources humaines et de la gouvernance la responsabilité d'examiner en profondeur les objectifs, les politiques et les programmes de rémunération. Ce comité soumet ensuite des recommandations à l'approbation du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est composé de dix (10) administrateurs externes indépendants, nommés par le ministre de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines, ainsi que du président et chef de la direction de la SIERE. Les administrateurs ont acquis une vaste expérience au sein d'organisations de l'industrie de l'électricité et du secteur public. Ils possèdent aussi une solide expérience des dossiers des ressources humaines, notamment l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes de rémunération.

Dans le cadre de son mandat, le conseil d'administration a accès aux analyses et aux recommandations de la direction ainsi qu'aux recommandations d'experts-conseils dans le domaine de la rémunération. Les programmes de rémunération sont revus annuellement en fonction des besoins opérationnels, des objectifs et de la conception de programmes, des tendances de la rémunération au sein de l'industrie, des relativités salariales internes et des relativités externes dans le marché.

En outre, le conseil d'administration évalue les risques liés à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et des programmes de rémunération. Chaque année, le plan d'activités de la SIERE est élaboré sous sa gouverne et soumis à son approbation. L'examen et la mise en œuvre des mesures d'atténuation liées à la gestion des risques d'entreprise constituent un élément clé de ce processus global, qui comprend l'évaluation de tous les risques importants auxquels est exposée la SIERE, notamment ceux associés à ses politiques et à ses programmes de rémunération.

La SIERE a mis en place une structure de gouvernance et de surveillance en bonne et due forme pour les questions de rémunération. En outre, conformément à ses obligations de divulgation des traitements dans le secteur public, elle divulgue annuellement le niveau de rémunération du personnel dont le traitement annuel est égal ou supérieur à 100 000 \$. Dans le cas de la SIERE, un examen annuel des dépenses, des besoins en produits et des coûts, exigé par la loi, fournit des garanties supplémentaires et un autre mécanisme d'examen public. La Commission de l'énergie de l'Ontario examine les renseignements sur les questions touchant la rémunération, notamment celle des cadres et des gestionnaires, ainsi que les relativités dans le marché. Les consommateurs, grands et petits, assistés par leurs conseillers juridiques et professionnels, sont représentés dans ces audiences publiques.

Comparaisons dans le marché

Au moins tous les deux ans, la SIERE examine la compétitivité des niveaux de rémunération de ses cadres par rapport à ceux d'un groupe d'homologues travaillant au sein d'organisations canadiennes et d'entreprises de l'ensemble de l'industrie. Le but est de comparer la rémunération de ses cadres avec celle offerte dans le marché et, plus particulièrement, avec la médiane du marché.

Avant la fusion de la SIERE et de l'Office de l'électricité de l'Ontario, le ministère de l'Énergie avait retenu les services du Groupe Korn Ferry Hay, société internationale de services-conseils en gestion, afin d'évaluer le poste du chef de la direction pour le nouvel organisme et la rémunération du marché pour un poste équivalent. Après la nomination du président et chef de la direction le 1^{er} janvier 2015, la SIERE a décidé d'adopter une approche similaire pour évaluer, au moyen de la méthode de points Hay, les autres postes de cadre et la rémunération du marché pour des postes équivalents. La méthode d'évaluation des emplois Hay demeure en usage pour le groupe des cadres et des gestionnaires.

Le groupe de comparaison, auparavant composé d'employeurs des secteurs public et privé, a été modifié en 2018. Il se compose dorénavant de 19 organisations du secteur public canadien. Cette modification était nécessaire en vertu du *Cadre de rémunération des cadres* de 2016, règlement d'application alors en vigueur de la *Loi de 2014 sur la rémunération des cadres du secteur parapublic*.

Le groupe de comparaison est représentatif d'un éventail d'industries, de champs d'activité principaux et de rôles comparables à ceux de la SIERE – électricité, énergie, gestion des actifs, services financiers, acquisition d'infrastructures, génie ainsi que fonctions complexes et à grande échelle liées aux TI. Les 19 organisations faisant partie du groupe de comparaison sont les suivantes :

Alberta Electric System Operator	Oakville Hydro Corporation
Alectra Inc.	Office ontarien de financement
Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (RPC)	Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Groupe CSA	Commission du Régime de retraite de l'Ontario
Société d'assurance-dépôts du Canada	Ontario Power Generation Inc.
Société immobilière du Canada (SIC)	Conseil du régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
Société ontarienne d'assurance-dépôts	Toronto Hydro-Electric System Limited
Hydro One Inc.	Veridian Corporation
Hydro Ottawa ltée	Waterfront Toronto
Metrolinx	

Le Groupe Korn Ferry Hay a évalué en toute indépendance les postes de cadre suivants en utilisant sa méthode de points :

- président et chef de la direction
- vice-président, Services intégrés, et chef des finances
- vice-président, Planification, acquisitions et opérations, et chef des opérations
- vice-président, Politique, mobilisation et innovation
- vice-président, Services des technologies de l'information, et chef des systèmes d'information
- vice-président, Ressources juridiques et gouvernance de la société
- vice-président, Ressources humaines

Remarque : Le poste de vice-président, Ressources humaines a été créé à la suite de l'élaboration du programme initial de la SIERE sous le régime du *Cadre de rémunération des cadres* de 2016.

Le Groupe Hay a évalué les postes de vice-président à la lumière de la documentation de chaque poste et des renseignements supplémentaires obtenus auprès du président et chef de la direction. Il a élaboré une nouvelle structure salariale en se basant sur les points d'évaluation et y a intégré les postes de cadre.

À la lumière de l'information sur le niveau de rémunération recueillie auprès du groupe de comparaison, le Groupe a retenu comme rémunération du marché aux fins de comparaison le montant maximal établi pour le niveau de traitement de chaque poste de cadre.

Le montant maximal des nouvelles échelles salariales a été défini en tant que rémunération en argent directe globale (traitement de base annuel et prime au rendement accordée en fonction des objectifs annuels à court et à long terme) du marché cible au 50^e percentile pour chaque niveau salarial. Les montants minimal et maximal de chaque échelle salariale ont été calculés en fonction des écarts dans l'échelle salariale type à l'échelon des cadres.

Conformément au *Cadre de rémunération des cadres* de 2016, la SIERE a affiché sur son site Web en février 2018 son propre cadre de rémunération des cadres dûment approuvé. Elle a accordé des augmentations de la rémunération rétroactives conformément à ce règlement. Par la suite, la SIERE s'est conformée au nouveau *Règlement sur le cadre de rémunération*, entré en vigueur le 13 août 2018, qui l'obligeait à geler la rémunération des cadres à compter de cette date. Le gouvernement de l'Ontario devrait publier en 2019 un cadre de rémunération des cadres révisé.

Description du programme

Le programme de la SIERE comprend une rémunération fixe et une rémunération variable, un régime d'avantages sociaux de base et variables ainsi qu'un régime de retraite. Le personnel des Ressources humaines de la SIERE participe à diverses enquêtes sur la rémunération et en analyse les résultats. En outre, il surveille les tendances économiques, notamment les taux d'inflation et de chômage, qui ont une incidence sur la rémunération, ainsi que les relativités salariales internes. À la lumière de ces données et des priorités opérationnelles de la SIERE, le personnel des Ressources humaines formule des recommandations concernant les programmes de rémunération. La SIERE retient les services d'experts-conseils spécialisés en rémunération, en avantages sociaux et en régimes de retraite pour s'assurer d'obtenir des données sur la rémunération du marché exactes et représentatives et de prendre en compte les tendances actuelles de l'industrie en la matière. Ces experts-conseils expriment leur point de vue et recommandent des ajustements aux programmes en vigueur.

Description du programme – rémunération fixe

Dans les échelles salariales de la SIERE, les employés sont évalués par rapport à un modèle des compétences établi pour leur poste. Ce modèle comprend des compétences comportementales comme la souplesse stratégique, la capacité de mettre sur pied des équipes efficaces, les aptitudes au leadership, la capacité de jauger les gens, le sens de la politique et la capacité de gérer une vision et des objectifs. Les évaluations portent sur les compétences démontrées. À l'intérieur de son échelle salariale, chaque personne reçoit une rémunération fixe correspondant à ses compétences.

Description du programme – rémunération variable

Afin de promouvoir une orientation axée sur les résultats au sein de l'équipe de direction, le régime de rémunération variable fait partie de la rémunération globale des cadres. Chaque année, le conseil d'administration de la SIERE établit un ensemble rigoureux de mesures du rendement, et celles-ci sont évaluées.

Le conseil d'administration évalue les résultats obtenus tant au niveau du rendement organisationnel que du rendement individuel du président et chef de la direction. En vertu du régime, après avoir évalué les résultats par rapport aux objectifs, le conseil d'administration a le pouvoir discrétionnaire d'attribuer la cote de rendement finale. Toutefois, il s'appuyait par le passé sur les résultats des évaluations pour accorder la rémunération variable.

La rémunération variable accordée au président et chef de la direction et aux vice-présidents est plafonnée à 10 % de leur rémunération fixe. Le régime prévoit une rémunération égale ou inférieure au montant maximal selon les résultats obtenus lors de l'évaluation du rendement. La rémunération variable annuelle pour 2018 a été versée le 28 décembre 2018.

Description du programme – avantages sociaux collectifs

Le régime d'avantages sociaux collectifs offre comme protection de base une assurance de soins médicaux et dentaires, une assurance vie, une assurance invalidité et des congés annuels. En vertu d'une composante variable du régime, les cadres et tous les autres employés non représentés peuvent moduler leurs avantages sociaux – notamment l'assurance de soins médicaux, l'assurance vie et les congés annuels – en fonction de leurs besoins individuels ou familiaux.

Description du programme - régime de retraite

Un régime de retraite à prestations déterminées offre un revenu de retraite annuel qui correspond à 2 % du traitement ouvrant droit à pension durant les 60 mois de service consécutifs associés à la rémunération la plus élevée, multiplié par le nombre d'années de service (36 mois pour les droits à retraite acquis avant le 1^{er} janvier 2017 par les cadres de l'ancienne SIERE) jusqu'à un maximum de trente-cinq (35) ans. La méthode de calcul des prestations de retraite est intégrée au Régime de pensions du Canada (RPC) de manière à offrir une source de revenu uniforme avant et après l'âge de 65 ans, âge où les prestations de retraite de la SIERE sont réduites pour tenir compte des prestations du RPC. Le régime prévoit aussi des dispositions en cas de retraite anticipée ainsi que des options relatives à la valeur de rachat, au report du début des prestations et au transfert réciproque.

Ce régime propose une prestation maximale qui correspond à 70 % du traitement ouvrant droit à retraite le plus élevé ayant été gagné avant la retraite. Comme l'Agence du revenu du Canada impose une limite au montant des prestations de retraite payables en vertu d'un régime enregistré, la SIERE offre à son personnel, par l'entremise d'un régime de retraite complémentaire garanti, les prestations de retraite qu'elle doit lui verser afin de respecter les engagements qu'elle a pris en vertu du régime et qui dépassent le montant pouvant être versé par le régime enregistré.

Le régime offre également plusieurs options, dont l'assurance vie de l'employé seulement ou des deux conjoints, des prestations de conjoint survivant ainsi que des prestations en cas de décès avant la retraite, afin d'offrir une protection au conjoint survivant ou aux autres bénéficiaires.

Mesures du rendement et incidence sur la rémunération

Au cours du processus annuel de planification des activités, la SIERE établit des mesures du rendement organisationnelles liées à ses priorités opérationnelles. Son conseil d'administration approuve, surveille et évalue ces mesures chaque année. Des mesures du rendement individuelles à l'appui d'une ou de plusieurs mesures du rendement organisationnelles sont également élaborées pour chaque cadre. Comme on l'a déjà mentionné, les résultats organisationnels obtenus chaque année ont une incidence sur la rémunération variable de chaque cadre.

Pour l'exercice 2018, après avoir évalué les résultats organisationnels, le conseil d'administration a conclu que la SIERE avait répondu aux attentes. Le rendement de chaque cadre a été évalué en fonction non seulement des mesures du rendement organisationnelles, mais aussi d'une série de cibles et de mesures individuelles établies pour l'exercice, qui correspondent aux priorités opérationnelles de la SIERE et aux objectifs de rendement organisationnels. Le conseil d'administration a évalué le rendement du président et chef de la direction. Ce dernier, pour sa part, a évalué le rendement des vice-présidents de concert avec le conseil d'administration.

Autres considérations

Certains facteurs du marché peuvent parfois influencer sur les décisions en matière de rémunération, par exemple l'embauche d'un cadre possédant des compétences ou des aptitudes spécialisées ou des talents uniques en leur genre au sein de l'industrie. À cette fin, la SIERE prend parfois des dispositions au cas par cas concernant les conditions d'emploi et la possibilité de cessation d'emploi future.

Restrictions salariales

La législation en vigueur en Ontario depuis 2010 en matière de restrictions salariales a eu une incidence appréciable sur la rémunération des cadres de la SIERE. La *Loi sur la responsabilisation du secteur parapublic* a imposé un gel généralisé des augmentations du traitement, de la rémunération variable, des avantages sociaux et des conditions d'emploi, sous réserve de rares exceptions. Or, elle a été remplacée par la *Loi de 2014 sur la rémunération des cadres du secteur public*. En février 2018, la SIERE est devenue assujettie au *Cadre de rémunération des cadres* de 2016, règlement d'application de cette nouvelle loi, qui autorisait des ajustements à la rémunération rétroactivement au 1^{er} septembre 2017. Par la suite, le gouvernement a abrogé ce cadre et l'a remplacé par le *Règlement sur le cadre de rémunération* de 2018, qui a imposé un gel de la rémunération des cadres aux niveaux en vigueur le 13 août 2018. Le gouvernement devrait mener à bien en 2019 l'examen de cette restriction salariale.

Déclaration de la rémunération des cadres

Le Tableau sommaire de la rémunération de 2018 présente en détail, pour l'exercice clos le 28 décembre 2018, la rémunération annuelle des cadres qui y figurent. Remarque : Les montants déclarés à titre de traitement versé en 2018 dans la Divulgence des traitements dans le secteur public de 2018 pour les cadres comprennent la rémunération variable annuelle, qui a été versée le 28 décembre 2018.

TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION DE 2018

Nom et poste	Traitement de base	Rémunération variable ¹	Autre rémunération annuelle ²	Total de la rémunération en argent ³
Peter Gregg Président et chef de la direction	630 000 \$	63 000 \$	20 501 \$	713 501 \$
Kimberly Marshall Ex-vice-présidente, Services intégrés, et chef des finances ⁴	274 655 \$	6 443 \$	0 \$	281 098 \$
Barbara Anderson Vice-présidente, Services intégrés, et chef des finances ⁵ (embauchée le 9 juillet 2018)	130 481 \$	12 729 \$	209 \$	143 419 \$
Leonard Kula Vice-président, Planification, acquisitions et opérations, et chef des opérations ⁶	379 169 \$	38 500 \$	9 988 \$	427 657 \$
Terence Young Vice-président, Politiques, mobilisation et innovation	339 189 \$	27 080 \$	22 336 \$	388 605 \$
Michael Lyle Vice-président, Ressources juridiques et gouvernance de la société	275 064 \$	22 000 \$	5 681 \$	302 745 \$

1. La rémunération variable reçue en 2018 a été calculée en fonction du traitement de base annualisé. Elle a été versée en décembre 2018.

2. Ces montants représentent les crédits inutilisés au titre des avantages sociaux variables, qui ont été versés à la clôture de l'exercice en tant que revenu imposable.

3. Ces montants seront déclarés au titre du traitement versé dans la Divulgence des traitements dans le secteur public de 2018.

4. Maintien du traitement en vigueur le 1^{er} mai.

5. Barbara Anderson est entrée en fonction comme vice-présidente, Services intégrés, et chef des finances le 9 juillet 2018. Son traitement de base et sa rémunération variable ont été calculés au prorata.

6. La prime d'encouragement a été calculée en fonction du traitement de base annualisé en vigueur en décembre, soit 385 000 \$.

Équipe de direction, conseil d'administration et comités consultatifs du conseil d'administration*

Équipe de direction

Peter Gregg

Président et chef de la direction

Barbara Anderson

Vice-présidente, Services intégrés, et chef des finances

Alex Foord

Vice-président, Services d'information et de technologie, et chef de l'information

Leonard Kula

Vice-président, Planification, acquisitions et opérations, et chef des opérations

Michael Lyle

Vice-président, Services juridiques et gouvernance de la société

Robin Riddell

Vice-présidente, Ressources humaines

Terry Young

Vice-président, Politiques, mobilisation et innovation

Conseil d'administration

Timothy O'Neill

Président du conseil d'administration
À la retraite de BMO Groupe financier, où il a été vice-président à la direction et économiste en chef; président, O'Neill Strategic Economics

Peter Gregg

Président et chef de la direction - Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité

Cynthia Chaplin

Administratrice
Ancienne vice-présidente, Commission de l'énergie de l'Ontario

Murray Elston

Administrateur
Ancien président, Comité ontarien du secteur de la distribution; ancien président, Association nucléaire canadienne; ancien ministre de la Santé de l'Ontario

Susanna Han

Administratrice
Directrice financière, Union internationale des journaliers d'Amérique du Nord, section locale 183

Christopher Henderson

Administrateur
Président, Lumos Clean Energy Advisors; directeur administratif, Indigenous Clean Energy Social Enterprise; auteur de Aboriginal Power (2013)

Margaret Kelch

Administratrice et présidente du Comité des ressources humaines et de la gouvernance
Administratrice, DST Engineering Group et présidente du Comité des ressources humaines et de la gouvernance; ancienne administratrice, Conservation de la nature Canada, et présidente du Comité de conservation; ancienne administratrice, Office de la sécurité des installations électriques, et ancienne présidente des comités de la réglementation ainsi que des ressources humaines et de la gouvernance; ancienne administratrice, Guelph Hydro; membre de divers autres conseils d'administration

Glenn Rainbird

Administrateur
Administrateur, Conseil des gouverneurs du Collège militaire royal du Canada et conseil d'administration de VIA Rail Canada inc.; colonel honoraire de l'Aviation royale canadienne; officier de l'Ordre du Canada; récipiendaire de la médaille du Jubilé de diamant de la reine Elizabeth II

Ersilia Serafini

Administratrice
Présidente et directrice générale, Summerhill; ancienne directrice administrative, Fondation Air pur; ancienne vice-présidente, Comité consultatif des intervenants de la SIERE

Deborah S. Whale

Administratrice
Vice-présidente, Clovermead Farms Inc.; ancienne vice-présidente, Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario; vice-présidente, Grand River Raceway; membre du Comité des enjeux nouveaux et cruciaux, Livestock Research and Innovation Corporation

Carole Workman

Directrice et présidente du Comité d'audit
Ancienne présidente du conseil d'administration, Hôpital d'Ottawa; administratrice, Allstate du Canada, compagnie d'assurance; ancienne administratrice, Hydro Ottawa; membre de plusieurs autres conseils d'administration

Comité consultatif des intervenants

Brian Bentz (Président)

Président et chef de la direction Alectra
Représentant des sociétés de distribution et de transport

John Beaucage

Directeur non associé
Counsel Public Affairs Inc.
Représentant des collectivités ontariennes

Nicolas Bossé

Vice-président principal
Affaires gouvernementales et réglementaires
Énergie renouvelable, Brookfield
Représentant des entreprises et des services liés à l'énergie

Darlene Bradley

Vice-présidente, Planification
Hydro One Networks Inc.
Représentante des sociétés de distribution et de transport

* en date du 31 décembre 2018

David Butters

Président et chef de la direction
Association of Power Producers
of Ontario
Représentant des sociétés de production

Judy Dezell

Directrice, Centre des entreprises
Association des municipalités de
l'Ontario
*Représentante des collectivités
ontariennes*

Brandy Giannetta

Directrice régionale
Association canadienne de
l'énergie éolienne
*Représentante des sociétés de
production*

Julie Girvan

Consultante, Conseil des
consommateurs du Canada
*Représentante des consommateurs
d'électricité*

Jim Hogan

Président et chef de la direction
Entegrus
*Représentant des sociétés de distribution
et de transport*

Rachel Ingram

Vice-présidente et avocate générale
Rodan Energy Solutions
*Représentante des entreprises et
services connexes liés à l'énergie*

Frank Kallonen

Président et chef de la direction
Greater Sudbury Hydro
*Représentant des sociétés de
distribution et de transport*

Ted Leonard

Vice-président et directeur des
finances
NRStor Inc.
*Représentant des entreprises et services
connexes liés à l'énergie*

Paul Norris

Président
Ontario Waterpower Association
Représentant des sociétés de production

Mark Passi

Gestionnaire - Énergie
Glencore
*Représentant des consommateurs
d'électricité*

Mark Schembri

Vice-président - Système des
supermarchés et entretien
des magasins
Propriétés Loblaw limitée
*Représentant des consommateurs
d'électricité*

James Scongack (Vice-président)

Vice-président - Affaires générales
Bruce Power
Représentant des sociétés de production

Hari Suthan

Chef de la croissance stratégique
et des politiques
Opus One Solutions
*Représentant des entreprises
et des services liés à l'énergie*

Terry Young

Vice-président - Politiques,
mobilisation et innovation
Société indépendante d'exploitation
du réseau d'électricité
Représentant de la SIERE

Groupe technique

Michael Lyle (Président)

Vice-président, Ressources juridiques
et gouvernance de la société
Société indépendante d'exploitation
du réseau d'électricité
Représentant de la SIERE

Robert Bieler

*Représentant des consommateurs
d'électricité*

Ron Collins

Président et chef de la direction
Sinopa Energy Inc.
*Représentant des entreprises et services
connexes liés à l'énergie*

David Forsyth

Consultant en gestion de l'énergie
Association des grands consomma-
teurs d'électricité en Ontario
Représentant des consommateurs

Sarah Griffiths

Directrice, Affaires réglementaires
EnerNOC Ltd.
*Représentante des autres participants
au marché*

Robert Lake

*Représentant des consommateurs
d'électricité résidentiels*

Phil Lasek

Produits Shell Canada
*Représentant des consommateurs
participant au marché*

Sushil Samant

Directeur, Marketing du gaz et
de l'électricité
Northland Power
*Représentant des producteurs
participant au marché*

Joe Saunders

Vice-président, Conformité
réglementaire et gestion des actifs
Burlington Hydro
Représentant des sociétés de distribution

Jessica Savage

Directrice, Relations d'entreprise et
relations avec les Autochtones
Société indépendante d'exploitation
du réseau d'électricité
Représentante de la SIERE

Vlad Urukov

Directeur, Produits tirés de la
production et planification
Ontario Power Generation
Représentant des sociétés de
production

Julien Wu

Gestionnaire - Affaires
réglementaires, Québec-Ontario
Brookfield Energy Marketing
Représentant des grossistes

Secrétariat du Groupe technique

Jason Grbavac**John Rattray**

Agent de liaison de la Commission de l'énergie de l'Ontario

David Brown

Conseiller principal en
politiques - Marché de l'énergie
de gros et réglementation
Commission de l'énergie de l'Ontario

**Société indépendante d'exploitation
du réseau d'électricité**

120, rue Adelaide Ouest, bureau 1600
Toronto (Ontario) M5H 1T1

Téléphone : 905.403.6900

Numéro sans frais : 1.888.448.7777

Courriel: customer.relations@ieso.ca

 [@IESO_Tweets](https://twitter.com/IESO_Tweets)

 [OntarioIESO](https://www.facebook.com/OntarioIESO)

 [linkedin.com/company/ieso](https://www.linkedin.com/company/ieso)

ieso.ca